port autonome de liège

RAPPORT ANNUEL 2024

00

TABLE DES MATIÈRES

01 L'INTRODUCTION ---------- 4

02 LE PORT AUTONOME DE LIÈGE ---------- 6

2.1. Missions ---------- 7
2.2. Gestion ---------- 7
2.3. Conseil d'administration ---------- 10
2.4. Direction et Services ---------- 11
2.5. Contrôle ---------- 12
2.6. Rapport de rémunérations ---------- 13
2.7. Présentation de nos 33 zones portuaires ---------- 17
2.8. Conditions d'installation et de tarification ---------- 47

03 LE BILAN DES ACTIVITÉS 2024 ---------- 50

3.1. Bilans statistiques ---------- 51
3.2. Tourisme fluvial ---------- 65

04 LA STRATÉGIE DE RÉSEAUX ---------- 68

4.1. La stratégie de réseaux ---------- 69

05 LE BILAN FINANCIER ---------- 72

5.1. Bilan après répartition ---------- 73
5.2. Compte de résultats ---------- 75
5.3. Affectations et prélèvements ---------- 75

06 LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ---------- 76

6.1. Travaux subsidiés par le SPW réalisés par ou pour le compte du Port autonome de Liège ---------- 77
6.2. Travaux subsidiés par le Commissariat général au Tourisme réalisés pour le compte du Port autonome de Liège dans le cadre du plan tourisme Wallon ---------- 77
6.3. Travaux non subsidiés ---------- 77
6.4. Zoom sur la modernisation de l'éclairage de la jetée du Port des yachts de Liège ---------- 78

07 EVENTS & ACTIONS PROMO EN 2024 ---------- 80

7.1. Le Port autonome de Liège était présent ---------- 81
7.2. Accueil de délégations au Port autonome de Liège au cours de l'année 2024 ---------- 84
7.3. Transport fluvial : La Wallonie investit pour développer la multimodalité ---------- 85
7.4. Mission au Port de Dunkerque ---------- 88
7.5. Visites scolaires ---------- 88
7.6. Rencontres avec divers représentants de la presse ---------- 89
7.7. Animations ---------- 89

08 LA SYMBIOSE ENTRE ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT ---------- 90

8.1. Gestion environnementale ---------- 92
8.2. La zone d'intégration environnementale de Liège Trilogiport ---------- 92
8.3. Éco-pâturage de 8,6 ha avec des moutons et des vaches à Liège Trilogiport ---------- 93

09 LE PORT AUTONOME DE LIÈGE EN QUELQUES CHIFFRES ---------- 94

01

INTRO-DUCTION

> 16 M de tonnes ont transité en 2024

Le Port autonome de Liège présente un bilan très positif pour l'année 2024, marqué par une croissance du transport fluvial **+ 6 %** et du transport global 'eau-rail-route' **+ 11 %**. Plus de **16.4 millions de tonnes** de marchandises ont ainsi transité en 2024 par les 33 zones portuaires liégeoises, dont **12.5 millions de tonnes** par la voie d'eau (+758.273 tonnes).

Cette performance souligne les nombreux efforts réalisés par l'ensemble des concessionnaires portuaires et confirme l'attractivité du transport fluvial, et ce, malgré les défis rencontrés dans d'autres secteurs de l'économie. **Les chiffres 2024 sont également mis en perspective par rapport à ceux de 2023**, une année marquée par des difficultés particulières, notamment en raison du contexte géopolitique tendu et d'une situation économique incertaine (crise économique...).

En affichant cette augmentation, le résultat du Port de Liège témoigne de la compétitivité et de l'efficacité croissante de la voie d'eau, et de son rôle essentiel dans la stratégie de développement logistique de la région. Le Port demeure un acteur majeur dans ce domaine, notamment grâce à l'infrastructure de la plate-forme multimodale Liège Trilogiport qui est désormais entièrement opérationnelle. L'ensemble des entrepôts logistiques sont achevés, représentant une superficie de plus de **313.000 m²** dédiés au stockage et à la manutention des marchandises.

Le Port autonome de Liège poursuit sa modernisation en investissant de manière continue dans ses infrastructures portuaires. Plusieurs travaux d'infrastructures ont ainsi été réalisés en 2024.

En 2024, le Port autonome de Liège retrouve la croissance affichant des résultats remarquables malgré un environnement économique incertain et les tensions géopolitiques persistantes. La plate-forme Liège Trilogiport est dorénavant prête pour développer des synergies en lien avec les futurs développements de la zone de Chertal. Le Port autonome de Liège réitère sa volonté de participer à un projet qui permettra de valoriser le site de Chertal en y développant une zone d'activité économique multimodale en lien avec la voie d'eau et en lien avec le terminal à conteneurs de Liège Trilogiport. Un site comme Chertal, grâce à ses caractéristiques et atouts, doit être affecté en partie au moins à des activités en relation avec la voie d'eau et le rail, ceci afin de répondre à la politique de mobilité et de réduction des émissions de CO^2 mise en place par l'Europe et la Wallonie.

Avec ces divers trafics et ses nombreux investissements, le Port de Liège contribue incontestablement au report modal de la route vers l'eau et à l'amélioration de la mobilité urbaine liégeoise. Il participe à la concrétisation des objectifs climatiques régionaux en tentant de répondre aux objectifs de la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon en termes de report modal.

Ces projets confirment le rôle essentiel du Port autonome de Liège comme acteur de la transition économique et environnementale de la région liégeoise.

J'espère qu'à la lecture de ce rapport annuel vous apprécierez le travail accompli au cours de l'année 2024 afin de faire croître, encore et toujours, le rôle joué par le Port en faveur de la région, tant par la promotion du mode de transport le plus respectueux de l'environnement que pour son rôle économique régional de premier plan.

Aujourd'hui, nous sommes convaincus que le Port de Liège est un formidable **outil de développement économique** de notre région. Nous sommes fiers de poursuivre nos projets dans ce sens.

Bonne lecture !
Au nom du Conseil d'administration,

Yves Demeffe
Directeur général a.i.

02

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE EST UNE UNITÉ D'ADMINISTRATION PUBLIQUE WALLONNE (UAP) QUI A POUR MISSION L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES ZONES PORTUAIRES AFIN DE LES METTRE À DISPOSITION DES UTILISATEURS DES VOIES NAVIGABLES ET/OU D'AUTRES CANDIDATS INVESTISSEURS PAR VOIE DE CONCESSION OU D'AUTORISATION TEMPORAIRE.

LES ZONES PORTUAIRES GÉRÉES PAR LE PORT AUTONOME DE LIÈGE SE SITUENT EN PROVINCE DE LIÈGE ET S'ÉTENDENT SUR ENVIRON 380 HA.

2.1. Missions

Établissement public créé par la loi du 21 juin 1937 modifiée par la loi du 10 janvier 1969 et par le décret-programme du 18 décembre 2003, le Port autonome de Liège gère **33 ports** échelonnés le long de la Meuse et du canal Albert et a pour missions essentielles :

- l'**exécution**, sur les terrains qui lui sont remis en gestion, de tous les travaux d'extension et d'amélioration nécessaires pour l'accomplissement de sa mission ; l'outillage des ports et la réglementation de leur usage ;
- l'**entretien**, à ses frais exclusifs, de tous les ouvrages du Port autonome de Liège ;
- la **perception** de tous les produits quelconques de l'exploitation des ports, notamment : produits de location des biens meubles et immeubles, perception des péages, des redevances, des droits de quai, des produits de location de terrains et de matériel, de hangars, généralement de tous produits quelconques de l'exploitation des ouvrages compris dans sa circonscription ;
- l'**octroi** de concessions et d'autorisations à des tiers ;
- la **réglementation**, dans les limites indiquées dans les statuts et dans les actes de reprise des ports existants, du mouvement et du stationnement des bateaux ainsi que des questions intéressant la navigation ;
- toutes **autres opérations** qui pourraient être confiées au Port autonome de Liège par l'État fédéral ou la Wallonie.

33 ports échelonnés le long de la Meuse et du canal Albert

21.06.1937 : création du Port autonome de Liège

2.2. Gestion

Le Port autonome de Liège est administré par un Conseil d'administration dont la moitié des membres est désignée par la Ville de Liège qui est appelée à participer à la gestion, et l'autre moitié par la Wallonie.

Les mandats sont d'une durée de six ans renouvelables par moitié tous les trois ans.

Le Conseil d'administration comprend un Président, un Vice-Président et dix membres. Le Bourgmestre de la Ville de Liège est de droit Président du Conseil d'administration.

Le Directeur général du Port remplit le rôle de secrétaire du Conseil d'administration.

Le Port autonome de Liège est administré par un Conseil d'administration dont la moitié des membres est désignée par la Ville de Liège qui est appelée à participer à la gestion, et l'autre moitié par la Wallonie.

01 SIÈGE ADMINISTRATIF

Quai de Maestricht, 14
4000 Liège
T +32 4 232 97 97
info@portdeliege.be
www.portdeliege.be
TVA BE 0202.414.452

Heures d'ouverture
09:00 – 12:15
13:00 – 16:00

02 SIÈGE TRAVAUX

Port de Monsin
Rue de l'Île Monsin, 40
4020 Liège
T +32 4 264 02 22

Heures d'ouverture
08:00 – 12:00
12:30 – 16:00

03 BUREAU DE POLICE

Port des Yachts
(*rive gauche de la Meuse, à l'aval du pont Albert 1er*)

Port des Yachts, 1
4000 Liège
T +32 4 223 14 04

Heures d'ouverture
08:00 – 09:00
15:00 – 16:00

04 CAPITAINERIE – PORT DES YACHTS

(*rive gauche de la Meuse, à l'aval du pont Albert 1er*)

Port des Yachts, 1
4000 Liège
T +32 4 223 14 04
M +32 477 23 13 51
pyl@portdeliege.be

Heures d'ouverture
Hors saison (*16.09 au 14.05*)
- Du lundi au vendredi
  08:00 – 09:00
  15:00 – 16:00
- Samedi
  09:00 – 12:00 *sur rendez-vous*

En saison (*15.05 au 15.09*)
- Du lundi au vendredi
  08:00 – 09:00
  14:00 – 18:00
- Samedi
  14:00 – 18:00 ou
  09:00 – 12:00 *sur rendez-vous*
- Dimanche
  14:00 – 18:00

05 SÛRETÉ PORTUAIRE

Philippe Prijs
Officier de sûreté portuaire
M +32 496 16 67 17

©PAL
MAERSK
Liège Trilogiport

2.3. Conseil d'administration

Le Port autonome de Liège est administré par un Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se compose d'un **Président** et de **12 administrateurs** qui représentent la Ville de Liège et la Région wallonne. **Deux commissaires du Gouvernement wallon** et **un commissaire de la Ville de Liège** sont chargés de son contrôle au regard de la légalité et de l'intérêt général.

Le **Directeur général** du Port autonome de Liège remplit le rôle de Secrétaire du Conseil d'administration et assure la gestion journalière du Port autonome de Liège ainsi que l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration.

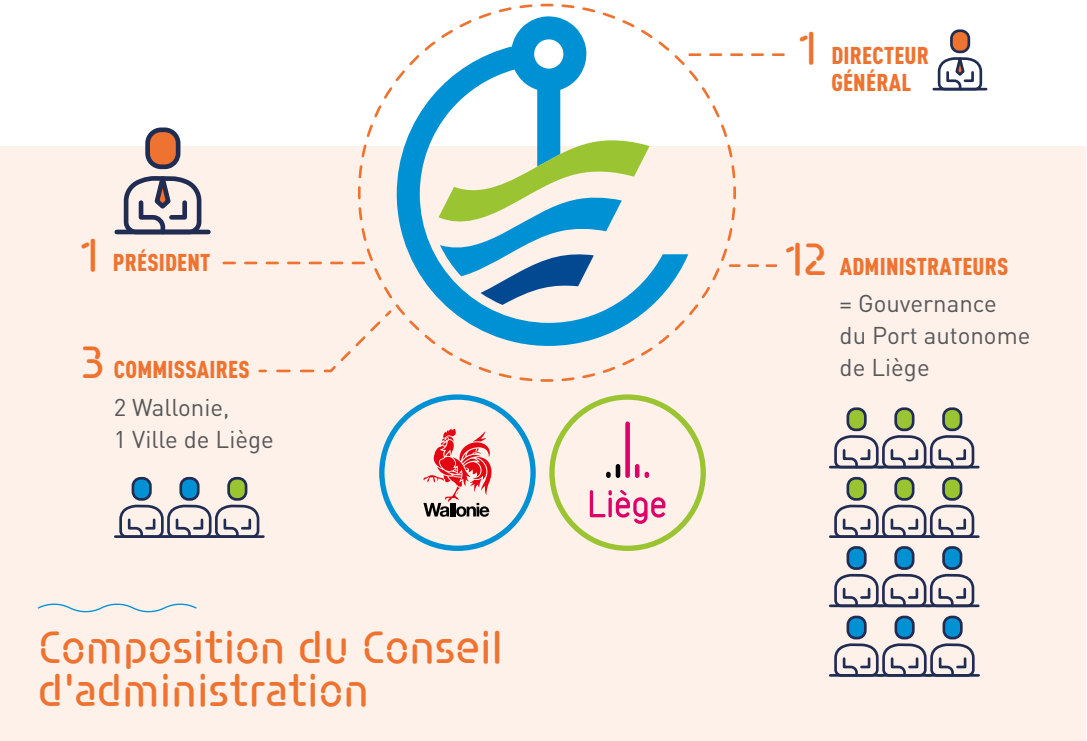

Présidence
Willy Demeyer Bourgmestre de la Ville de Liège

Direction générale
Yves Demeffe Directeur général ad interim

Administrateurs pour la Wallonie
Arnaud Dewez Vice-Président empêché depuis juin 2024 et remplacé par Adrien Croisier
Julien Lenzini Société wallonne des Eaux
Daniel Wathelet Conseiller communal de la Ville de Liège
Mélissa Trévisan Conseillère communale à Seraing

Commissaires du Gouvernement wallon
Stéphane Lefèbvre Commissaire jusqu'au 05/09/2024 Chef de Cabinet de la Ministre J. Galant
Dominique Perrin Commissaire jusqu'au 05/09/2024
Adrien Vijgen Commissaire depuis le 05/09/2024 et jusqu'au 13/03/2025
Henri-Jean Gathon (MR) Commissaire jusqu'au 05/09/2024

Administrateurs pour la Ville de Liège
Grégory Benvegna Conseiller communal
Caroline Saal Conseillère communale
Mehdi Salhi Conseiller communal
Corinne Wégimont Conseillère communale
Jean-Paul Tasset Conseiller communal

Commissaire de la Ville de Liège
Philippe Rousselle Directeur général de la Ville de Liège jusqu'au 22.12.2024
Laurent Rea Fuente Directeur général de la Ville de Liège depuis le 23.12.2024

2.4. Direction et services

2.4.1. Maison du Port

DIRECTION GÉNÉRALE

Yves Demeffe
Directeur général ad interim depuis le 23/03/2023

info@portdeliege.be

SERVICE ADMINISTRATIF
SECRÉTARIAT
COMPTABILITÉ ET AFFAIRES GÉNÉRALES
COMMUNICATION
SERVICE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL
SERVICE TECHNIQUE
SÛRETÉ PORTUAIRE

2.4.2. Bâtiment technique

SERVICE TRAVAUX

2.4.3. Port des Yachts

SERVICE POLICE
PORT DES YACHTS - CAPITAINERIE

2.5. Contrôle

Les **Commissaires** de la Ville de Liège et du Gouvernement wallon contrôlent la gestion du Port autonome de Liège.

2.5.1. Les mesures de contrôle

Le Port autonome de Liège applique des procédures de **contrôle interne** tout au long de sa gestion journalière tant financière qu'administrative. Le Port autonome de Liège fait aussi appel à des **missions de conseil** en externe.

2.5.2. La séparation des fonctions

Le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publiques wallonnes et les 3 AGW « WBFin » du 8 juin 2017 définissent et organisent le cadre des UAP wallonnes. Le Port autonome de Liège est une **UAP de type 2**.

Le Port autonome de Liège est organisé de la façon suivante :

Ordonnateur primaire	Conseil d'administration
Ordonnateur délégué	Monsieur Yves Demeffe
Comptable	Madame Marie-Louise Giambra
Contrôleur des engagements et des liquidations	Monsieur Marc Lamiroy
Trésorier et receveur	Monsieur Yves Demeffe

01 LE RÉVISEUR D'ENTREPRISE

Le réviseur d'entreprise est chargé de **certifier le compte général**.

Le bureau de réviseurs d'entreprises DGST & PARTNERS SRL a été designé pour l'exercice comptable 2024 en qualité de Commissaire aux comptes auprès du Port autonome de Liège.

02 LE COMITÉ D'AUDIT EXTERNE

Ce Comité d'Audit externe est commandé par le Port autonome de Liège en application de WBFin.

03 LE COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration constitue un **Comité d'Audit** composé de **3 membres** choisis en son sein. Au moins un membre du Comité d'Audit dispose d'une expérience pratique ou de connaissances techniques dans la matière comptable ou d'audit.

Les missions du Comité d'Audit sont celles définies par la loi et sont éventuellement complétées par d'autres travaux demandés par le Conseil d'administration. Le Président du Comité d'Audit communique au Conseil d'administration les conclusions de ses travaux.

Les thèmes de ces travaux sont généralement guidés par le suivi des recommandations de la Cour des comptes et par le rapport sur le compte général annuel du Port autonome de Liège par le réviseur d'entreprises.

En 2024, 4 réunions du comité d'audit se sont tenues (03.04.2024, 08.04.2024, 13.06.2024, 20.11.2024).

Le Comité d'Audit du Port autonome de Liège est composé de 3 membres :

- **Monsieur Julien Lenzini**,
  Administrateur et Président du Comité d'Audit
- **Madame Mélissa Trévisan**,
  Administratrice
- **Madame Caroline Saal**,
  Administratrice

2.5.3. Contrôle par la Cour des comptes

Le décret du 15 décembre 2011 définit les missions de la Cour des comptes en Wallonie. Les contrôles sont multiples et variés tels que la comptabilité dite économique, la comptabilité budgétaire, les marchés publics, les rémunérations, les processus de travail et de contrôle du périmètre de l'activité du Port autonome de Liège. Elle publie le résultat de ses contrôles dans le « Cahier d'observations ». Ce document officiel est transmis aux différentes parties prenantes (Port autonome de Liège, Ministre de tutelle, Parlement wallon...).

2.5.4. Contrôle par le SPF Finances

Le Port autonome de Liège est soumis à la fiscalité belge (*ISOC, TVA*) ce qui engendre des contrôles ponctuels du SPF Finances. Il est également soumis à la fiscalité wallonne (précompte immobilier).

2.6. Rapport de rémunérations

2.6.1. Informations générales

Nom de l'organisme
Le Port autonome de Liège

Nature juridique
UAP (Unité d'administration publique) de type 2

Références légales
Le PAL a été créé par la loi du 21 juin 1937, modifiée par la loi du 10 janvier 1969 et par le décret – programme du 18 décembre 2003

Ministre de tutelle
François Desquesnes

Période de reporting
2024

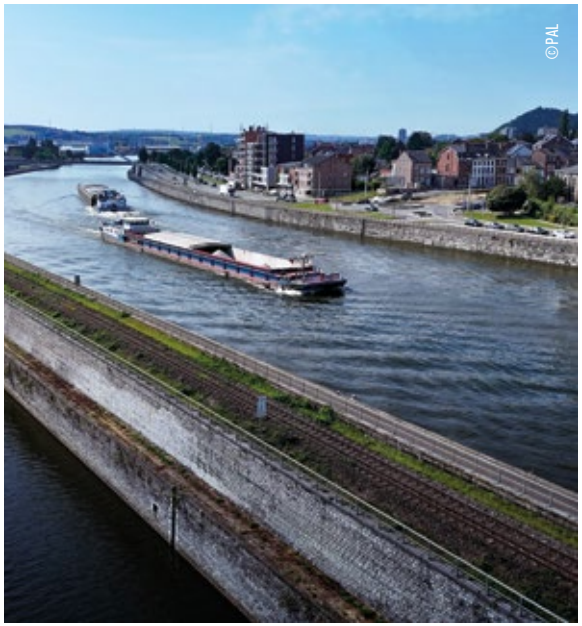

2.6.2. Informations relatives aux administrateurs publics

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Titre	Date de désignation (*jj.mm.aaaa*)	Durée du mandat (*année*)	Rémunération brute annuelle (*euro*)
Willy Demeyer	Président	de plein droit		6.892,76 €
Arnaud Dewez	Vice-Président	01.02.2021	5	1.726,62 €
Mélissa Trévisan	Administratrice	01.02.2021	5	3.467,94 €
Corinne Wégimont	Administratrice	24.06.2019	6	2.482,00 €
Rémi Gemenne	Administrateur	01.02.2021	5	245,26 €
Julien Lenzini	Administrateur	01.02.2021	5	3.472,84 €
Grégory Benvegna	Administrateur	27.05.2019	6	2.977,42 €
Adrien Croisier	Administrateur	01.02.2021	5	250,16 €
Daniel Wathelet	Administrateur	01.02.2021	5	2.486,90 €
Jean-Paul Tasset	Administrateur effectif	27.05.2019	6	2.231,84 €
Caroline Saal	Administratrice	27.05.2019	6	2.967,62 €

RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Chaque présence au Conseil d'administration donne droit à un jeton de **120,23 €*** à indexer pour tous les administrateurs ainsi que pour le vice-président..

*** 2,0399** - du 01.01.2024 au 31.05.2024
2,0807 - du 01.06.2024 au 31.12.2024

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que l'Administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'Administrateur public a été désigné sur sa proposition.

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DES GENRES

Membres de l'organe de gestion	F	H	TOTAL
dont administrateurs publics	3	8	11

INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Titre	Conseil d'administration	Comité d'Audit
Willy Demeyer	Président	12/12	
Arnaud Dewez	Vice-Président	7/8	
Mélissa Trévisan	Administratrice	11/12	4/4
Corinne Wégimont	Administratrice	10/12	
Julien Lenzini	Administrateur	11/12	4/4
Grégory Benvegna	Administrateur	12/12	
Adrien Croisier	Administrateur	1/4	
Daniel Wathelet	Administrateur	10/12	
Jean-Paul Tasset	Administrateur	9/12	
Caroline Saal	Administratrice	10/12	2/2
Rémi Gemenne	Administrateur	1/1	

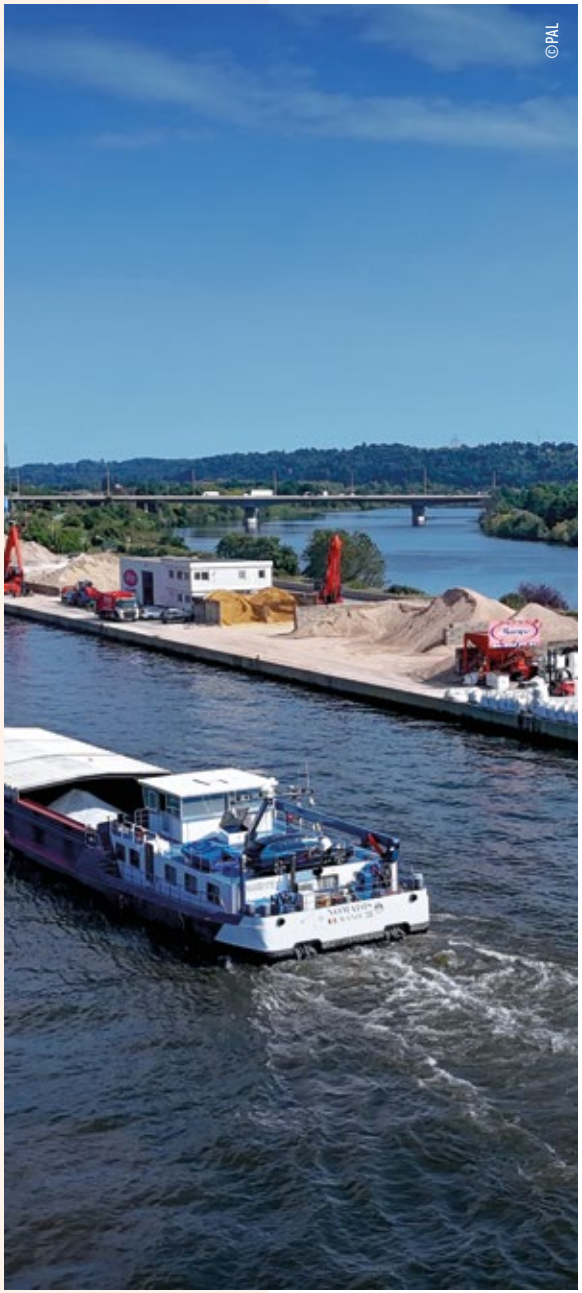

2.6.3. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

INFORMATIONS RELATIVES À LA RELATION DE TRAVAIL

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat (*type/date signature/date entrée en fonction*)	Si mandat FP (*date AGW désignation/date entrée en fonction*)
Yves Demeffe	Directeur général ai	Désignation	23.03.2023	~ AGW du 23.03.2023 ~ Date d'entrée en fonction : 23.03.2023

Précédemment M. Demeffe était en mission d'intérêt général détaché de la Cour des comptes en mission de support à la Direction générale depuis le 1er juillet 2022.

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de *reporting* (montants en EUR).

Gestionnaires	Rémunération de base	Rémunération variable (*le cas échéant*)	Plan de pension complémentaire (*le cas échéant*)	Autres composantes de la rémunération	TOTAL (*rémunération brute annuelle*)
Yves Demeffe	172.017,27 €				172.017,27 €

2.6.4. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement wallon

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Date de désignation (*jj.mm.aaaa*)	Durée du mandat (*année*)	Rémunération brute annuelle (*euro*)
Stéphane Lefèbvre	10.10.2019	Non précisé	1 976,78 €
Dominique Perrin	10.10.2019	Non précisé	2 217,14 €
Henri-Jean Gathon	05.09.2024	Non précisé	500,32 €
Adrien Vijgen	05.09.2024	Non précisé	500,32 €

Leur indemnité est déterminée par le décret du 29 mars 2018. Rémunération par des jetons de présence du même montant que les administrateurs.

INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Conseil d'administration	Comité d'Audit
Stéphane Lefèbvre	5/8	3/3
Dominique Perrin	6/8	3/3
Henri-Jean Gathon	2/2	1/1
Adrien Vijgen	2/2	1/1

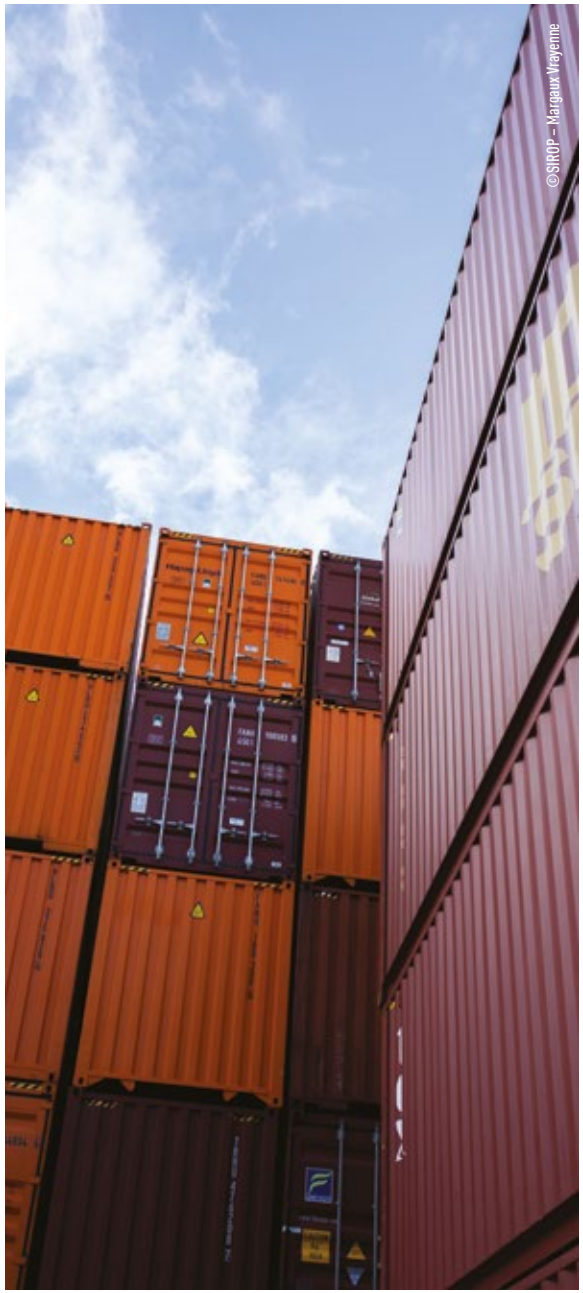

2.7. Présentation de nos 33 zones portuaires

33 ports publics liégeois

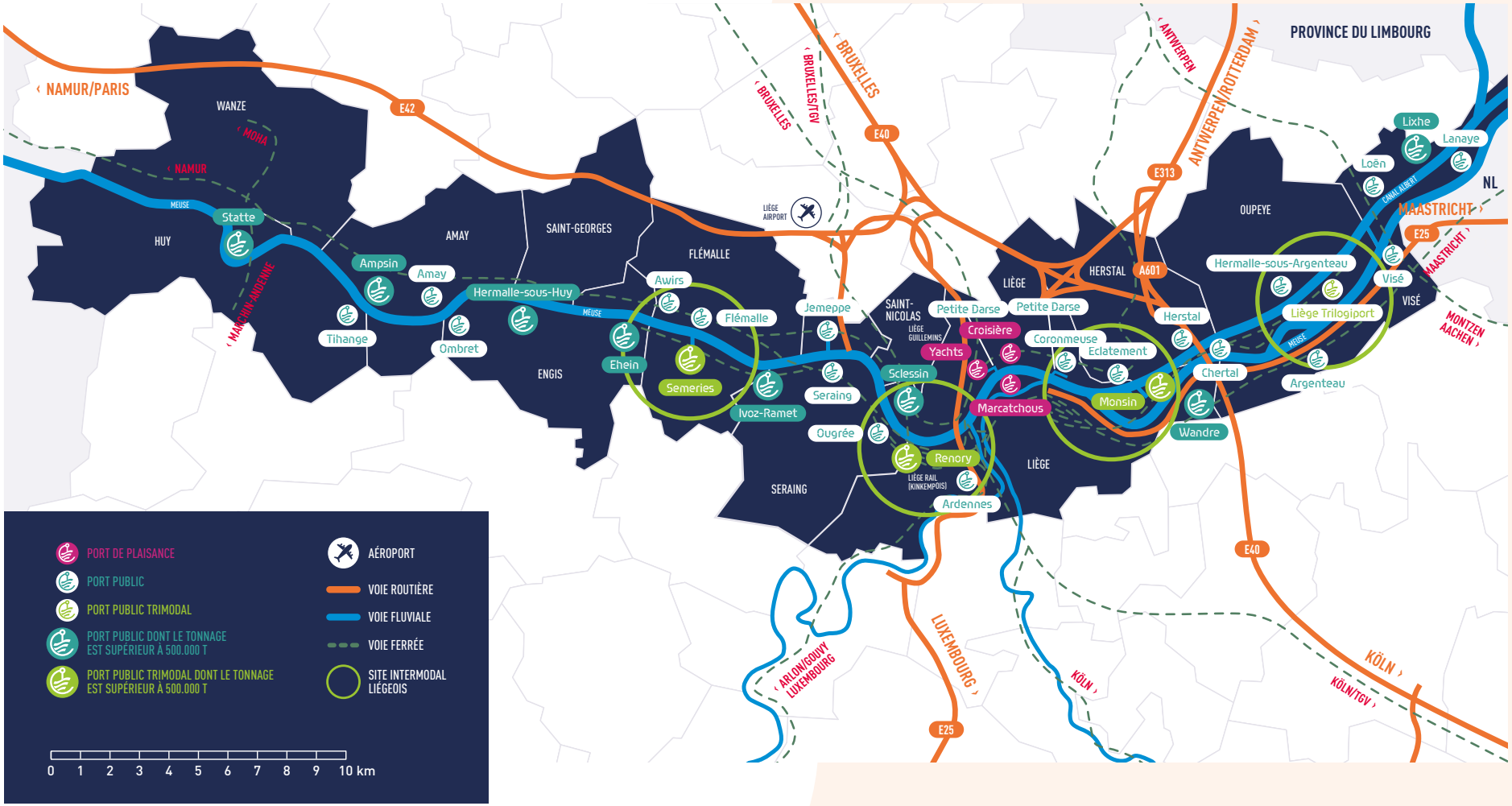

3 terminaux à conteneurs à Liège

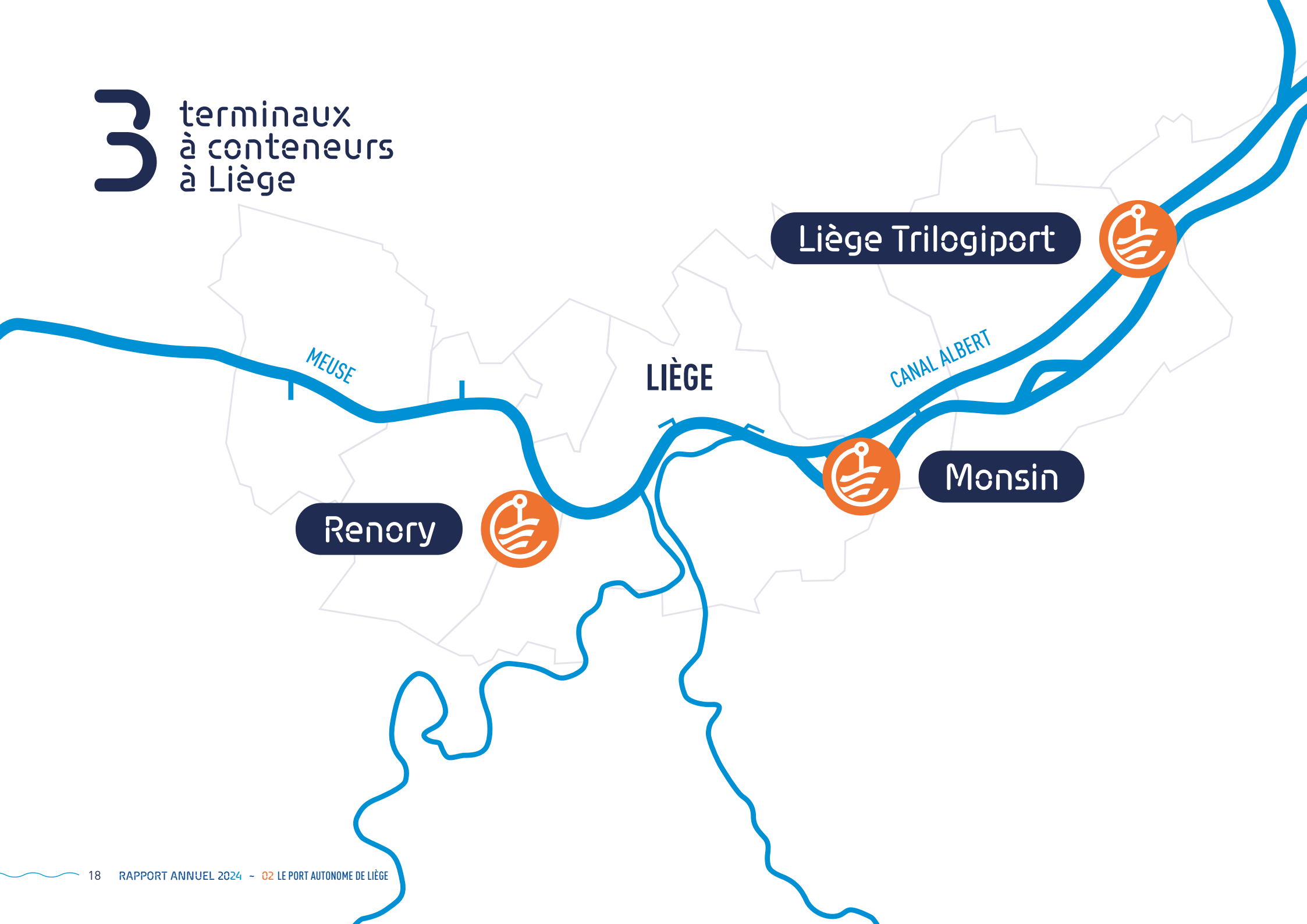

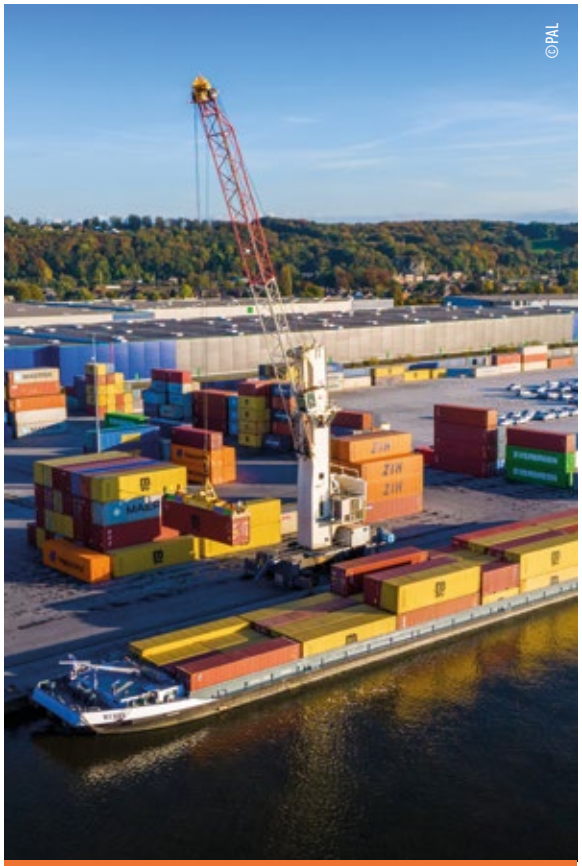

DP WORLD
LIEGE
CONTAINER TERMINALS

LIÈGE TRILOGIPORT

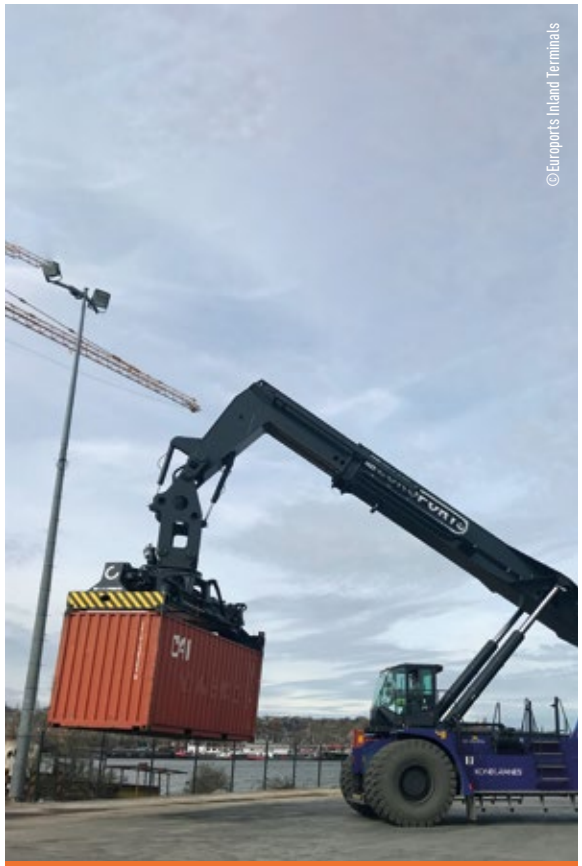

EUROPORTS

PORT DE MONSIN

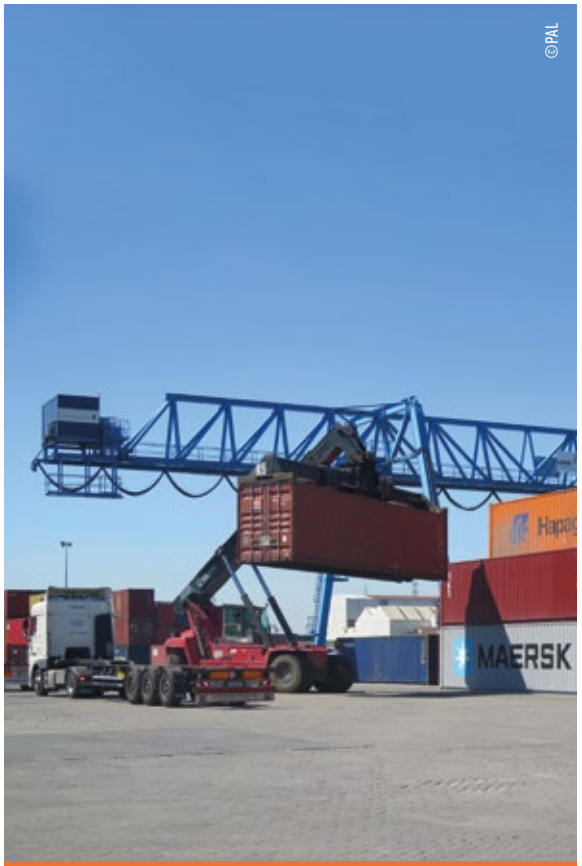

DP WORLD
LIEGE
CONTAINER TERMINALS

PORT DE RENORY

2.7.1. Relevé historique

Ci-dessous, le relevé historique des différents arrêtés royaux et ministériels attribuant pour gestion les diverses zones portuaires au Port autonome de Liège.

L'article 38 du règlement organique stipule que le Port autonome de Liège entre en fonction le 1er janvier 1938.

La loi du 21 juin 1937 confie au Port autonome de Liège l'**exploitation de l'Île Monsin**, comportant 2 darses. Des arrêtés royaux des 10 mars 1939, 25 novembre 1953, 10 octobre 1956, 4 août 1961, 18 juin 1965, 3 novembre 1971 et 21 octobre 1982 ont modifié la consistance des terrains concédés à l'Île Monsin.

L'arrêté ministériel du 13 août 1992 a confié au Port autonome de Liège la gestion de la darse triangulaire située sur le territoire de la Ville de Liège à l'Île Monsin. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par l'arrêté ministériel du 8 mai 2008.

Par arrêté royal du 11 janvier 1939, l'État a concédé au Port autonome de Liège, à partir du 1er décembre 1938, l'**exploitation du port public de Renory**. Par ailleurs, par arrêtés royaux des 29 novembre 1955 et 20 octobre 1956 et par arrêtés ministériels du 13 juillet 2001 et du 14 mars 2016, l'exploitation de certains terrains situés à Angleur a été concédée au Port autonome de Liège en vue de l'extension du port de Renory.

21.06.1937 date de création du Port autonome de Liège

Par arrêté royal du 13 août 1940, il a été concédé au Port autonome de Liège, à partir du 28 septembre 1940, l'**exploitation du port public de Coronmeuse**. Ce transfert a été confirmé par arrêté du Régent en date du 10 novembre 1945. Un arrêté royal du 3 février 1976 a modifié l'étendue des terrains concédés au port de Coronmeuse. D'autre part, par décisions du Conseil communal des 17 janvier 1955 et 23 avril 1956, la Ville de Liège a cédé au Port autonome de Liège certains terrains situés rive gauche du port de Coronmeuse. Un arrêté ministériel du 31 juillet 1996 concède au Port autonome de Liège la gestion d'un terrain supplémentaire situé à l'extrémité aval du bassin de Coronmeuse.

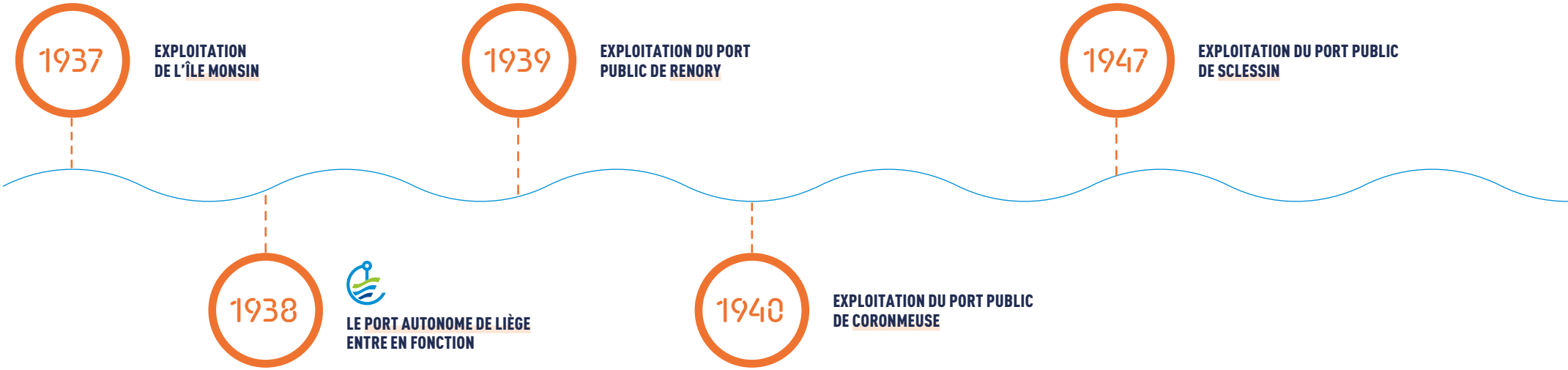

Par arrêté ministériel du 23 octobre 2012, les terrains du port de Coronmeuse, situés rive gauche de la Meuse, en aval du pont Atlas V, ont été d'une part, retirés de la gestion du Port autonome de Liège, et d'autre part, désaffectés et placés en dehors du domaine public de la Région wallonne.

Par arrêté du Régent du 17 octobre 1947, il a été concédé au Port autonome de Liège, à partir du 1er mai 1947, l'**exploitation du port public de Sclessin**. Les limites concédées de ce port ont été modifiées par arrêtés ministériels des 31 mars 1995, 24 novembre 2009, 12 septembre 2013 et 9 décembre 2021.

Par arrêtés royaux des 6 mars 1951, 17 juillet 1953, 27 avril 1957 et 20 août 1964, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion des terrains situés à Souverain-Wandre, rive droite de la Meuse**.

Par arrêtés royaux des 14 juillet 1951, 9 décembre 1953 et 29 août 1973, l'État a concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du port public de Jemeppe**.

Par arrêtés royaux des 8 février 1960, 1er février 1967 et 10 avril 1971, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du bassin intérieur de Jemeppe**.

Par arrêtés royaux des 6 avril 1954, 23 juillet 1957, 11 mars 1968 et 29 mars 1970, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du port public d'Ivoz-Ramet**. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêtés royaux des 21 octobre 1976, 7 octobre 1983, 9 juillet 1984, 10 août 1984, 8 juillet 1985, 19 novembre 1986, 4 février 1988 et par arrêtés ministériels des 9 août 2010 et 23 septembre 2011.

Par arrêtés royaux des 5 mars 1963 et 29 juin 1971, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du port de Seraing** ainsi que l'ensemble des nouveaux ouvrages de ce port.

Par arrêté royal du 17 avril 1972, tel que modifié par arrêtés ministériels des 8 décembre 2000 et 14 novembre 2003, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du Port des Yachts de Liège**. L'étendue de la zone d'eau de ce port public a été modifiée par arrêtés ministériels du 24 juin 2014 et du 16 septembre 2020.

Par arrêté royal du 21 avril 1972, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port public d'Ougrée**.

Par arrêté royal du 23 juin 1972, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port des Ardennes**, à Angleur. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêté royal du 10 juillet 1979 et arrêté ministériel du 3 septembre 1993.

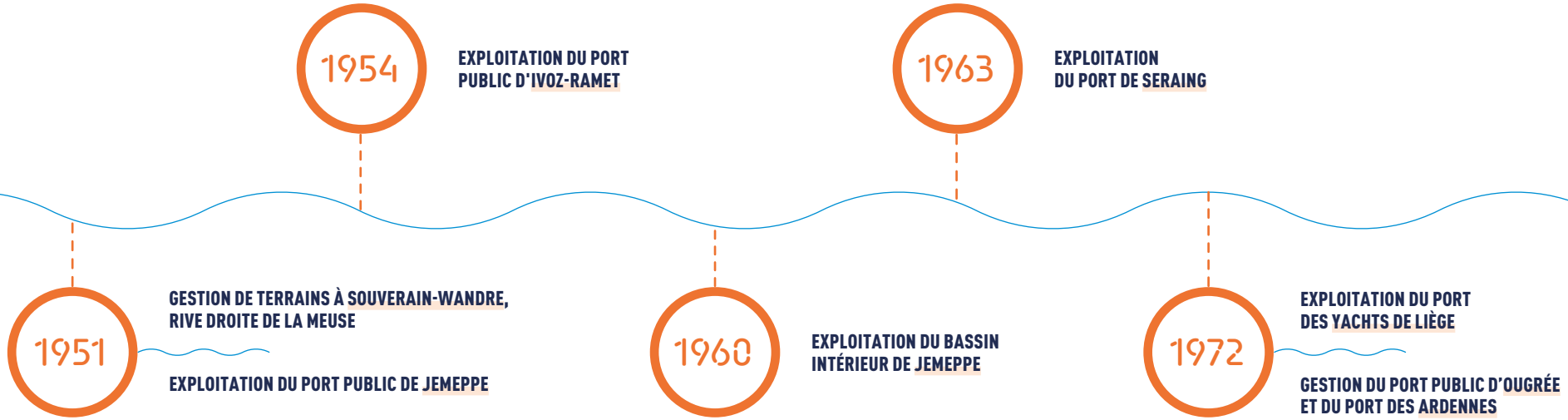

Par arrêtés royaux des 19 janvier 1973 et 16 juillet 1974, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port d'Engis-Ehein**. Le port d'Engis a été repris au Port autonome de Liège par arrêté ministériel du 6 mars 2008.

Par arrêtés ministériels des 11 janvier 1993, 16 mars 2006, 16 janvier 2013 et 25 septembre 2015, l'étendue des terrains constituant le port d'Ehein a été modifiée.

Par arrêté royal du 31 août 1973, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du port de Flémalle-Haute**.

Par arrêté royal du 5 juin 1978, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port d'Argenteau**, à Visé. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels des 11 juin 2007 et 25 septembre 2015.

Par arrêtés royaux des 5 juin 1978 et 26 avril 1984, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion des terrains et du bassin public intérieur de Semeries**, à Flémalle ainsi que l'ensemble des nouveaux ouvrages d'aménagement portuaire y réalisés.

Par arrêté royal du 12 août 1981, il a été retiré au Port autonome de Liège, en vue de permettre la réalisation des aménagements routiers s'inscrivant dans le cadre de l'assainissement du site et de la rénovation du port de Renory, la gestion de trois parcelles de terrain de l'État situées sur le territoire de la Ville de Liège et de la Ville de Seraing.

Par arrêté royal du 21 août 1981, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port public de Herstal, rive gauche du canal Albert**.

Par arrêté royal du 29 juin 1982, il a été concédé au Port autonome de Liège la g**estion de l'ancien port public des Croisiers-Chéravoie**, à Liège.

Par arrêté royal du 26 avril 1984, l'État a concédé au Port autonome de Liège la gestion d'une bande de terrain de 400 mètres de longueur comprise entre les ports d'Ougrée et de Renory.

Par arrêté royal du 9 juillet 1984, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion des ports de Tihange, Ampsin et Ombret**. L'étendue des terrains des ports de Tihange et d'Ampsin a été modifiée par arrêtés royaux des 13 novembre 1985 et 27 mars 1987. L'étendue des terrains du port d'Ombret a été modifiée par arrêté ministériel du 15 novembre 2006. L'étendue des terrains du port de Tihange a été modifiée par arrêtés ministériels des 5 mai 2009 et 13 novembre 2014.

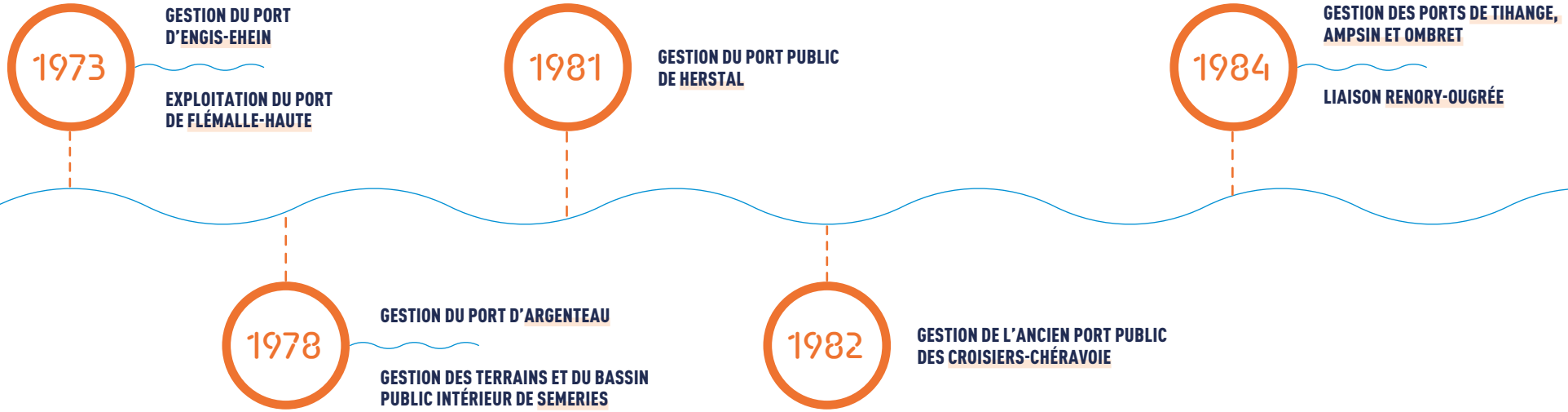

Par arrêté royal du 23 avril 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Visé**. La configuration des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels des 20 septembre 2004, 16 octobre 2014 et 27 mars 2020.

Par arrêté royal du 8 juillet 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Statte** sur le territoire de la Ville de Huy. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels des 18 mai 1992, 14 septembre 1992, 26 novembre 2007 et 9 février 2010.

Par arrêté royal du 19 novembre 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port d'Éclatement à Herstal**. L'étendue des terrains du port d'Éclatement de Herstal a été modifiée par arrêté royal du 28 août 1987.

Par arrêté royal du 21 novembre 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Lanaye**.

Par arrêté royal du 24 mars 1987, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port public des Marcatchous**, sis rive droite de la Meuse, en amont et en aval de la passerelle Saucy.

Par arrêté royal du 5 octobre 1989, la propriété des participations de l'État, d'un montant de 5.000.000,00 de francs, a été transférée au 1er janvier 1989, à la Région wallonne, en vertu de l'article 57 § 2 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, suite à la Loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles, modifiée par la loi du 8 août 1988.

Par arrêté ministériel du 18 juin 2001, la Région wallonne a concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Hermalle-sous-Huy**. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêtés ministériels des 11 juillet 2005 et 19 avril 2011.

Par arrêté ministériel du 11 juin 2004, il a été confié au Port autonome de Liège la **gestion des terrains de la Région wallonne, constituant la plate-forme multimodale de Hermalle-sous-Argenteau dite « Liège Trilogiport »** sise rive droite du canal Albert entre les ponts de Hermalle-sous-Argenteau et de Haccourt. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels du 17 mai 2017 et du 16 octobre 2020.

Par arrêté ministériel du 13 avril 2005, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Hermalle-sous-Argenteau**, rive gauche.

Par arrêté ministériel du 29 avril 2005, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du **port d'Amay**.

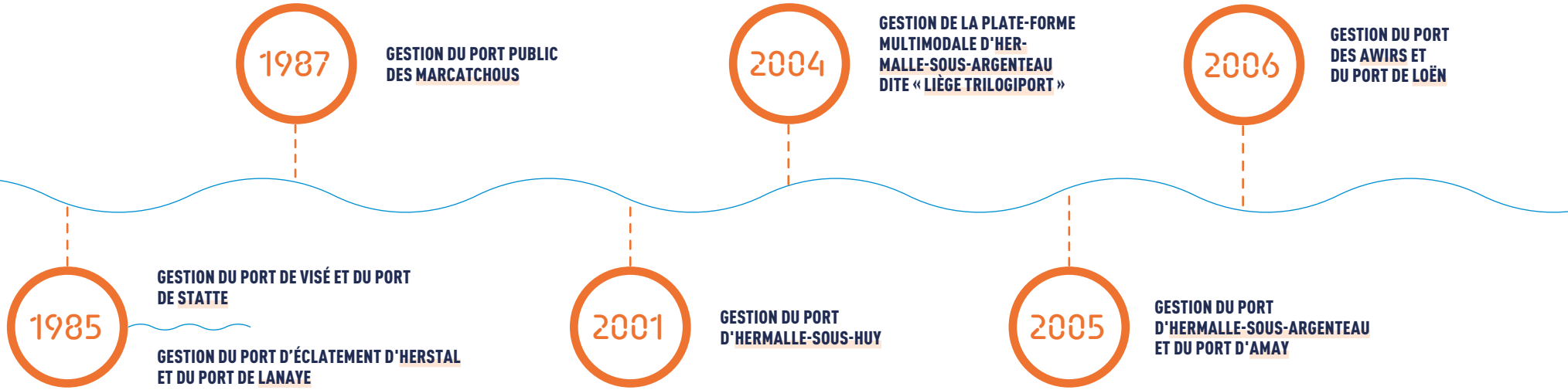

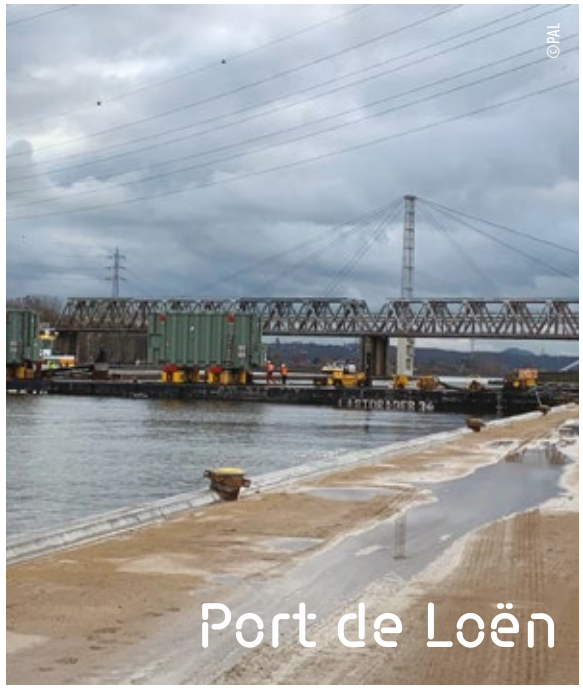

Par arrêté ministériel du 6 avril 2006, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port des Awirs**, sis rive gauche de la Meuse à l'amont de l'ancienne écluse des Awirs. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêté ministériel du 13 novembre 2014.

Par arrêté ministériel du 23 juin 2006, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Loën**, sis rive gauche du canal Albert à Visé (Lixhe). L'étendue des terrains de ce port public à été modifiée par arrêté ministériel du 15 mars 2021.

Par arrêté ministériel du 26 novembre 2008, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion de la partie amont du port de Hermalle-sous-Huy (amont du pont)**.

Par arrêté ministériel du 5 mai 2009, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion de l'apponte-ment de chargement et de déchargement** situé en rive gauche du canal Albert à l'amont de l'Usine CBR au **port de Lixhe** (Visé). L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêtés ministériels du 24 septembre 2014 et 15 mars 2021.

Par arrêté ministériel du 29 août 2016, il a été concédé au Port autonome de Liège, la **gestion des terrains en rive droite du canal Albert, à l'entrée du site de Chertal, constituant le nouveau port dit de « Chertal »**.

2008 GESTION DU PORT D'HERMALLE-SOUS-HUY (AMONT)

2009 GESTION DU PORT DE LIXHE

2016 GESTION DU PORT DE CHERTAL

DÉMARRAGE COMMERCIAL « LIÈGE TRILOGIPORT »

2020 ACCUEIL DU PREMIER TRAIN À LIÈGE TRILOGIPORT

2016 → **2024** CONSTRUCTION DES HALLS LOGISTIQUES DE WSC, WDP & JOST À LIÈGE TRILOGIPORT

2024 NOUVELLE CAPITAINERIE RIVES ARDENTES

Liège Trilogiport

33 zones portuaires

1er port fluvial belge

3ème port fluvial européen

Port des Yachts

1 port de plaisance

27 km DE QUAIS

382 ha DE TERRAINS PORTUAIRES

10.828 emplois indirects

8.032 emplois directs

83.431 conteneurs (EVP) manutentionnés en 2023

>16M de tonnes

Liège Trilogiport

Plate-forme multimodale de 120 ha

2.7.2. Présentation des zones portuaires

Port de Statte

LOCALISATION

Ville de Huy et Commune de Wanze, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

Pont de Ben-Ahin

SUPERFICIE

Totale : 5 ha 93 a

Disponible : Pour ce qui n'est pas actuellement concédé à Biowanze, depuis la voirie d'accès à l'extrémité aval du port, le terrain non concédé représente une superficie de 3 ha 64 a. Cependant, la Ville de Huy interdit toute activité économique sur la zone aval ; seule l'activité liée au tourisme fluvial est acceptée sauf acceptation par la commune d'une autre activité.

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : 1.050 m
- Enfoncement admis : 2,50 m
- Niveau du plan d'eau : ± 69,15
- Niveau du quai : ± 73,00

ÉQUIPEMENT

Éclairage public

USAGER

S.A. BIOWANZE

Port de Tihange

LOCALISATION

Ville de Huy, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N90 et N644 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : 3 ha 78 a dont 3 ha 23 a de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : 541 m
- Enfoncement admis : 2,50 m
- Niveau du plan d'eau : ± 69,15
- Niveau du quai : ± 71,40

ÉQUIPEMENT

Égout, électricité, téléphone et eau

USAGERS

- S.A. EDF LUMINUS/S.A. ENGIE ELECTRABEL
- S.A. HOLCIM (Belgique)
- S.P.R.L. MLD Recyclage

Port d'Ampsin

LOCALISATION

Commune d'Amay, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

- Via N617 (Liège - Huy)
- Via N90 et N644 par le pont d'Ampsin

SUPERFICIE

Totale : **1 ha 87 a** dont **1 ha 80 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **675 m**
- Enfoncement admis **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 69,15**
- Niveau du quai : **± 70,15**

ÉQUIPEMENT

Possibilité électricité, téléphone et éclairage public

USAGER

S.A. HEIDELBERG MATERIALS BENELUX (anciennement S.A. CIMENTERIES CBR)

Port d'Amay

LOCALISATION

Commune d'Amay, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

- Via N90 par le pont d'Ombret
- Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : **61 a** dont **23 a** de terrains exploitables

Disponible : **23 a**

INFRASTRUCTURE

- Longueur de la rive : **644 m**
- Enfoncement admis : **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- Niveau du quai : **± 68,25**

Port d'Ombret

LOCALISATION

Sur les communes d'Amay et Engis, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- Via N90 et N644
- N617 par le pont d'Ombret

SUPERFICIE

Totale : 90 a dont **61 a** de terrains exploitables

Disponible : 61 a

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **400 m**
- Enfoncement admis : **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- Niveau du quai : **± 68,00**

ÉQUIPEMENT

Possibilité électricité, téléphone et eau

Port d'Hermalle-sous-Huy

LOCALISATION

Commune d'Engis, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- Via N617 par le pont d'Hermalle-sous-Huy
- Via N90 et N644

SUPERFICIE

Totale : 3 ha 69 a dont **3 ha 05 a** de terrains exploitables

Disponible : 18 a

INFRASTRUCTURE

- Longueur de la rive : **946 m**
- Enfoncement admis : **3,00 m** (*uniquement au droit des quais*)
- Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- Niveau du quai :
  - **± 67,48** (*port amont*)
  - **± 67,20** (*port aval*)

ÉQUIPEMENT

- 4 quais de déchargement (50 m)
- 1 quai de chargement (63 m)
- 4 dalles de stockage (± 5.500 m²)

USAGERS

- S.A. BELGIAN SCRAP TERMINAL WALLONIE (BST Wallonie)
- S.A. CARRIERES ET FOURS A CHAUX « DUMONT-WAUTIER »
- S.A. ECODREAM
- S.R.L. LOISEAU

Port d'Ehein

LOCALISATION

Commune d'Engis, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- Via N617 (Liège - Huy)
- Via N90 et N644

SUPERFICIE

Totale : 2 ha 94 a dont **2 ha 13 a** de terrains exploitables

Disponible : 6 a

INFRASTRUCTURE

- Longueur des quais : **1.244 m**
- Enfoncement admis : **3,00 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- Niveau des quais :
  - **± 68,00** (*en amont du pont*)
  - **± 66,50** (*en aval du pont*)

ÉQUIPEMENT

- 1 grue de 10 t
- Égout, possibilité électricité et téléphone

USAGERS

- S.A. CARMEUSE
- S.C.S. N&B KNAUF

Port des Awirs

LOCALISATION

Commune de Flémalle, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : 78 a dont **31 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur de la rive : **818 m**
- Enfoncement admis : **3,00 m** (*accostage autorisé uniquement devant le mur de quai et au droit des ducs d'Albe*)
- Niveau du plan d'eau : **± 64,45**

ÉQUIPEMENT

1 appontement

USAGER

S.A. ENGIE ELECTRABEL

Port de Flémalle

LOCALISATION

Commune de Flémalle, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : **4 ha** dont **3 ha 22 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **730 m**
- Enfoncement admis : **2,80 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- Niveau du quai : **± 66,50**

ÉQUIPEMENT

- 1 pont portique de 8,5 t
- 2 ponts roulants de 10 t
- 1 pont-à-peser de 50 t
- 2 entrepôts (500 m²)
- Égout, électricité BT (possibilité HT), téléphone, éclairage public et eau

USAGER

S.A. GPF1

Port de Semeries

LOCALISATION

Commune de Flémalle, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- **Routier :** via N90 et N644
- **Maritime :**
  - goulet de 27 m de large sur 44 m de long
  - tirant d'air de 7,50 m

SUPERFICIE

Totale : **6 ha 47 a** dont **5 ha 40 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **554 m** (*458 m utiles*)
- Enfoncement admis : **3,00 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- Niveau du quai : **± 66,95**

ÉQUIPEMENT

- Voie ferrée (*quai nord - 450 m*)
- Égout et électricité BT/HT, téléphone, éclairage public et eau

USAGERS

- S.C.R.L. INTRADEL
- S.A. SEGAL

Port d'Ivoz-Ramet

LOCALISATION

Sur la Ville de Seraing et la Commune de Flémalle, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N90 (Liège – Huy)

SUPERFICIE

Totale : 6 ha 98 a dont **6 ha 07 a** de terrains exploitables

Disponible : 45 a

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **1.186 m** (*1.110 m utiles*)
- Enfoncement admis : **2,50 m – 3,00 m** quai Val Fil
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 63,80**

ÉQUIPEMENT

- 1 pont portique
- 1 grue mobile de 5 t
- 2 grues mobiles de 15 t
- 1 pont-à-peser de 50 t
- Égout, électricité BT et HT, gaz, téléphone, éclairage public et eau

USAGERS

- S.A. COLAS
- S.A. EDF Luminus
- S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)
- S.A. SOMEF

Port de Seraing

LOCALISATION

Ville de Seraing, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : 2 ha 14 a dont **1 ha 22 a** de terrains exploitables

Disponible : 17 a 19

INFRASTRUCTURE

- Longueur des quais :
  - en Meuse : **455 m** (*375 m utiles*)
  - en bassin : **488 m** (*175 m utiles*)
- Enfoncement admis : **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau des quais : **± 65,00 – ± 62,50** (*quai de 154 m côté voirie*)

ÉQUIPEMENT

- Quai de chargement routier pour colis lourds (*accès direct d'un convoi routier sur bateau*)
- Égout, électricité (*cabine HT à proximité*), téléphone, éclairage public et eau

USAGER

S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)

Port de Jemeppe

LOCALISATION

Ville de Seraing, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

- **Routier :** via N617 (Liège - Huy)
- **Maritime :**
  - goulet de 13,60 m de large sur 18 m de long
  - tirant d'air de 6,65 m

SUPERFICIE

Totale : **3 ha 20 a** dont **2 ha 22 a** de terrains exploitables

Disponible : **47 a**

INFRASTRUCTURE

- Longueur des quais :
  - en Meuse : **723 m**
  - en bassin : **360 m**
- Enfoncement admis :
  - **2,80 m** (*sur les 180 m amont*)
  - **2,50 m** (*pour le reste*)
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau des quais :
  - amont : **± 64,00 – 65,00**
  - aval : **± 63,50**
  - bassin : **± 65,00**

ÉQUIPEMENT

- 2 entrepôts d'une superficie totale de 1.500 m²
- Égout, téléphone, électricité BT/HT, éclairage public (*bassin*) et eau

USAGERS

- S.A. FRISAYE TRANSPORTS
- S.A. SOMEF

Port de Sclessin

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : Néant (quai sans terrain attenant)

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **460 m** (*363 m utiles*)
- Enfoncement admis : **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 62,20**
- Niveau du quai : **± 60,00**

USAGERS

- EXXONMOBIL PETROLEUM & CHEMICAL B.V.
- VARO ENERGY TANKSTORAGE N.V.

Port d'Ougrée

LOCALISATION

Ville de Seraing, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N90 (Liège – Huy)

SUPERFICIE

Totale : **1 ha** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **422 m**
- Enfoncement admis :
  - **2,50 m** (*sur 160 m en amont*)
  - **3,40 m** (*sur 245 m en aval*)
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 64,00**

ÉQUIPEMENT

Téléphone et éclairage public

USAGER

S.A. ARCELORMITTAL BELGIUM

Port de Renory

LOCALISATION

Villes de Liège et de Seraing, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N90 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : **14 ha 33 a** dont **13 ha 48 a** de terrains exploitables

Disponible : **2 ha 63 a**

INFRASTRUCTURE

- Longueur des quais : **1.734 m** (*1.692 m utiles*)
- Enfoncement admis :
  - **2,50 m** (*sur 960 m en amont*)
  - **3,00 m** (*sur 197 m en aval*)
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau des quais :
  - **± 63,50** (*sur 960 m en amont*)
  - **± 65,55** (*sur 332 m en aval*)

ÉQUIPEMENT

- 1 pont portique de 5 à 6 t
- 3 ponts portiques de 35 à 50 t
- 2 grues mobiles de 5 et 6 t
- 2 grues mobiles de 20 et 50 t
- 3 ponts à peser de 60 t
- 9 entrepôts d'une superficie totale de 7.800 m²
- Raccordement ferré (3.330 m), égout, électricité BT/HT, éclairage public, téléphone et eau
- Équipé pour la manutention de conteneurs entre les 3 modes de transport (*fluvial, routier et ferroviaire*) et desservi par une navette fluviale de conteneurs

USAGERS

- S.A. ATRIUM NOVANDI
- S.A. DPW LIEGE CONTAINER TERMINALS – LCT SUD

Port des Ardennes

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche du canal de l'Ourthe

SUPERFICIE

Totale : 1 ha 78 a de terrains exploitables

ACCÈS

Autoroute E25 à proximité

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **172 m** (*156 m*)
- Enfoncement admis : **1,80 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 64,25**
- Niveau des quais : **± 67,60**

ÉQUIPEMENT

Électricité HT et téléphone

USAGERS

- S.A. FLUXYS
- S.A. KAUFFMAN

Port des Marcatchous

LOCALISATION

Ville de Liège, rive droite de la Meuse, au pied de la passerelle Saucy

ACCÈS

- **Piétonnier :** via passerelle Saucy
- **Maritime :**
  - via le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance du Limbourg et d'Anvers (± 120 km)
  - via la Basse Meuse, le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance de Maestricht (± 30 km) et des Pays-Bas
  - via la Haute Meuse en provenance de la France (± 110 km) et de la Sambre (± 60 km)

SUPERFICIE

Totale : 6 a constitués par un terre-plein

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **150 m**
- Enfoncement admis : **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 61,25** (*sur 100 m*)

ÉQUIPEMENT

- Port destiné à accueillir des bateaux de ligne pour passagers
- Électricité HT, éclairage public et eau

Port des Yachts

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse, entre le pont Albert 1er et le pont Kennedy

ACCÈS

- **Routier :** via le pont Albert 1er
- **Maritime :**
  - via le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance du Limbourg et d'Anvers (± 120 km)
  - via la Basse Meuse, le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance de Maestricht (± 30 km) et des Pays-Bas
  - via la Haute Meuse en provenance de la France (± 110 km) et de la Sambre (± 60 km)

SUPERFICIE

Totale : 84 a constitués par un terre-plein

INFRASTRUCTURE

- Longueur des quais :
  - en Meuse, à l'amont du pont Albert 1er : **205 m**
  - en Meuse, à l'aval du pont Albert 1er : **447 m**
  - en bassin : **765 m**
- Enfoncement admis :
  - en Meuse : **3,40 m**
  - en bassin : **2,00 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau des quais :
  - en Meuse, à l'amont du pont Albert 1er : **± 62,50**
  - en Meuse, à l'aval du pont Albert 1er : **± 62,00**
  - en bassin : **± 61,00**

ÉQUIPEMENT

- Port à vocation touristique équipé de pontons et de catways et offrant les services suivants : raccordement en eau et électricité, Wi-Fi, éclairage public, conteneur pour déchets ménagers, dépôt huiles usagées et endroit sécurisé.
- Brasserie-Restaurant « La Capitainerie »
- Capitainerie « Georges Truffaut » avec service d'accueil, locaux d'accueil, laverie, sanitaires et douches.

HEURES D'OUVERTURE

Hors saison (*16.09 au 14.05*)

- Du lundi au vendredi
  08:00 – 09:00
  15:00 – 16:00
- Samedi
  09:00 – 12:00 *sur rendez-vous*

En saison (*15.05 au 15.09*)

- Du lundi au vendredi
  08:00 – 09:00
  14:00 – 18:00
- Samedi
  14:00 – 18:00 ou
  09:00 – 12:00 *sur rendez-vous*
- Dimanche
  14:00 – 18:00

En dehors de ces heures, la Capitainerie reste disponible à la demande.

Port des Croisiers-Cheravoie

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse et au pied de la passerelle Saucy

ACCÈS

- **Piétonnier :** via passerelle Saucy
- **Maritime :**
  - via le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance du Limbourg et d'Anvers (± 120 km)
  - via la Basse Meuse, le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance de Maestricht (± 30 km) et des Pays-Bas
  - via la Haute Meuse en provenance de la France (± 110 km) et de la Sambre (± 60 km)

SUPERFICIE

Totale : **10 a** constitués par un terre-plein

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **158 m**
- Enfoncement admis : **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai :
  - **± 61,25** (*sur 53 m*)
  - **± 63,20** (*pour le reste*)

ÉQUIPEMENT

- Port destiné à accueillir des bateaux de ligne pour passagers
- Électricité, téléphone et eau

Port de Coronmeuse

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

- **Routier :** quai de Coronmeuse - Autoroutes E25 et E40 via le pont Atlas V
- **Maritime :**
  - goulet de 14,40 m à 18,30 m de large sur 102 m de long
  - tirant d'air de 3,40 m à 5,70 m sur 21 m de long

SUPERFICIE

Totale : Néant - Bassin sans terrains attenants

INFRASTRUCTURE

- Longueur des quais : **1.532 m** (*781 m utiles*)
- Enfoncement admis : **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau des quais : **± 62,10** (*62,30 rive droite*)

ÉQUIPEMENT

Eau, éclairage public, possibilité électricité et téléphone

Port de Monsin

LOCALISATION

À l'aval de Liège, à l'origine du canal Albert. Le port est ceinturé par le canal Albert et la Meuse.

ACCÈS

- Par les ponts Marexhe, Milsaucy et le pont barrage.
- Accès direct à l'autoroute E25 Liège - Maestricht.

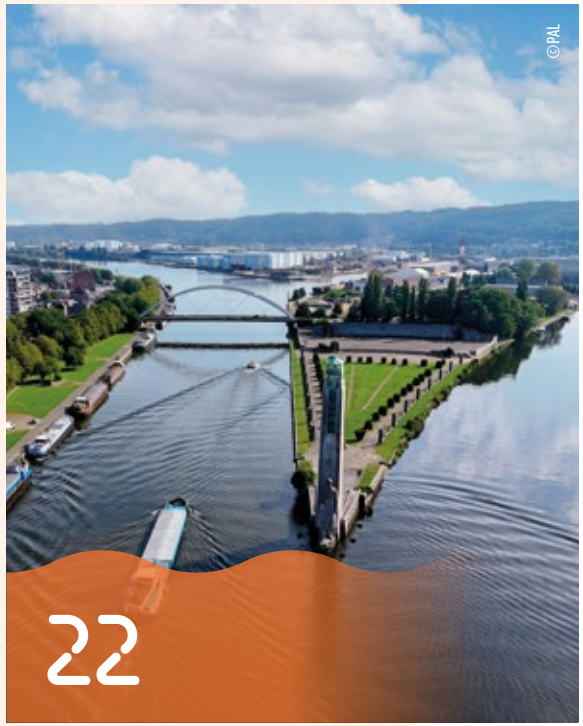

SUPERFICIE

Totale : **93 ha** dont **72 ha** de terrains exploitables
Disponible : **15 a**

INFRASTRUCTURE

- Longueur des quais :
  - canal Albert : **790 m**
  - darse sud : **1.250 m**
  - darse nord : **896 m**
  - quai en Meuse : **1.150 m**
  - darse en Meuse : **190 m**
  - darse couverte : **220 m**
  - darse triangulaire : **71 m**
- Enfoncement admis :
  - darse sud, darse nord, canal Albert : **3,00 m**
  - darse couverte : **3,40 m**
  - darse triangulaire : **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau :
  - en canal Albert : **± 60,00**
  - en Meuse : **± 60,00 – ± 54,3**
- Niveau des quais :
  - en canal Albert : **± 62,00**
  - en Meuse : **± 58,65**

ÉQUIPEMENT

- 1 voie dorsale de 2,7 km sur laquelle se greffent 12 quais et routes desservant les installations de l'Île Monsin
- 15 km de voies ferrées sillonnent l'Île Monsin
- 1 gare de triage (*superficie de 7 ha*)
- Egout, eau, téléphone, électricité BT et HT, gaz et éclairage public
- 1 darse couverte de 110 m de long et 26 m de large munie d'une porte anti-vagues et d'un volet de fermeture, occupant une superficie totale de 15.100 m² dont 10.000 m² réservés au stockage et à la manutention de produits à l'abri des intempéries. Elle est desservie par 2 quais et 3 voies ferrées.
- 2 ponts portiques de 9 à 15 t
- 2 ponts portiques de 25 à 30 t
- 22 ponts roulants de 0,5 à 5 t
- 11 ponts roulants de 7,5 à 10 t
- 3 ponts roulants de 12 à 15 t
- 4 ponts roulants de 20 à 30 t
- 2 ponts roulants de 45 t
- 12 grues de 2 à 4 t
- 7 grues de 5 t
- 1 grue de 12 t
- 19 ponts à peser de 4 à 100 t
- 44 entrepôts d'une superficie totale de 102.135 m²
- 51 silos à céréales d'une capacité totale de 25.000 t

USAGERS

- S.A. ANCIENS ETABLISSEMENTS ROBERT COLLETTE (HUBO) (3)
- S.A. CIMENTERIES C.B.R. CEMENTBEDRIJVEN (25)
- S.A. DERICHEBOURG BELGIUM (11 A)
- DYNAMIA/TERVAL
- S.A. ENVISAN (15)
- S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.) (7A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K,L)
- S.A. GRAVAUBEL (22 A,B)
- S.A. HOLCIM (Belgique) (18 A,B)
- S.A. HOLDING DE ACEROS ESPECIALES (AUSA) (14 A,B)
- S.P.R.L. INTER DECOUPE (16)
- LIÈGE YACHTING CENTER
- S.A. READY BETON (1)
- S.A. RECYLIEGE (24)
- S.A. REVATECH (13)
- S.A. SAMETAL (7D)
- S.A. SOCIETE D'OPERATIONS MARITIMES ET FLUVIALES (SOMEF) (12 A, B)
- S.A. TECHNIQUE ET PROTECTION DES BOIS (T.P.B.) (8 A,B,C-9)
- S.A. TERVAL (20 A,B,C,D,E,F,G,H,I,J-23)
- S.P.R.L. TRH Liège (17)
- S.R.L. WALAGRI (5+6)

Port pétrolier de Wandre

LOCALISATION

Ville de Liège, rive droite de la Meuse en amont du pont de Wandre

ACCÈS

- Via N43 (Liège - Visé).
- Accès direct aux autoroutes E25 et E40

SUPERFICIE

Totale : 59 ha 16 a dont 56 ha 58 a de terrains exploitables
Disponible : 91 a

INFRASTRUCTURE

- Longueur de la berge : 1.985 m
- Enfoncement admis : 3,40 m
- Niveau du plan d'eau : ± 54,30

ÉQUIPEMENT

- Raccordement ferré possible, électricité BT et HT, éclairage public, téléphone, eau et gaz
- 9 appontements en Meuse permettent l'accostage de pétroliers
- 12 tunnels sous l'autoroute Liège - Maestricht offrent une liaison entre les berges de la Meuse et les terrains
- Tankage : 68 tanks d'une capacité de stockage de 311.320 m³
- 50 entrepôts d'une superficie totale de 106.990 m²

USAGERS

- S.A. ANTARGAZ BELGIUM (55)
- S.C.A. AUTOSECURITE (26+30)
- S.R.L. BABYLISS FACO (45)
- S.A. CAD IMMO (50)
- S.A. COFIMEX (44)
- S.A. COLIM (53+80+81)
- S.A. CONSTRUCTIONS ELECTRONIQUES + TELECOMMUNICATIONS (CE+T) (41)
- S.A. DAUVIMMO (28)
- S.P.R.L. DEPANNAGES BAYARDS (31)
- S.A.R.L. DEPOTS PETROLIERS CONTERN (34 A, B)
- S.A. D'HONDT (32)
- S.A. DIMMA DESIGN (37)
- S.A. ENTREPRISE J. DEFLANDRE ET FILS (52)
- S.A. EQUANS (46)
- S.R.L. EURODECOR
- S.A. GESIMAT (43 A,B)
- S.A. GILOPS GROUP (60)
- S.R.L. GLOBAL S'IMMO (48)
- S.R.L. I'D (59)
- S.A. IMRECA (42)
- S.A. JOLY (33)
- S.R.L. LE PETIT BONHOMME EN PIERRE (47)
- S.A. LIEGE TANK STORAGE (L.T.S) (35)
- S.C.A. MAURICE WILKIN IMMO (RETIF BELGIUM) (56)
- S.P.R.L. PARMECANIQUE (57)
- S.A. PETROLEUM PRODUCTS STORAGE AND TRANSPORT COMPANY (PPST) (29)
- S.A. PROMAS INTERNATIONAL (39)
- ROYAL ASTRID TENNIS CLUB « LA DETENTE »
- S.A. RUS TONY INDUSTRIES (38)
- S.P.R.L. S.D.M. (49)
- S.P.R.L. SOLIREM (51)
- TOTALENERGIES MARKETING BELGIUM (27 A, B)
- UPRESTATE
- S.C.R.I. W-STONES (54)
- S.P.R.L. XEO PROJECT (36)

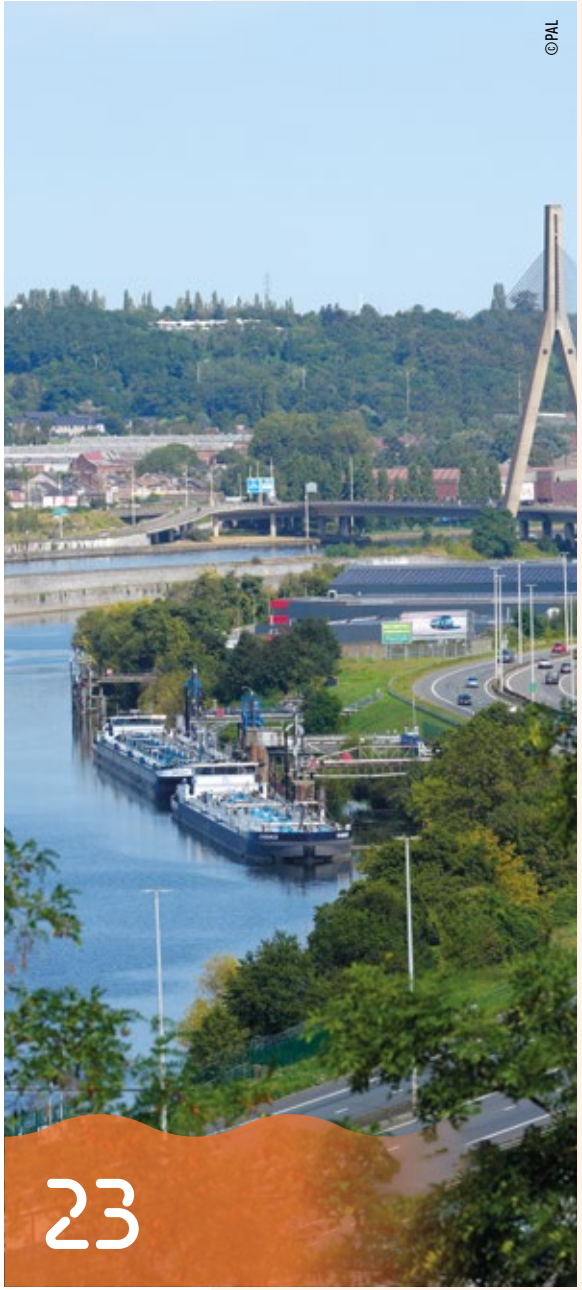

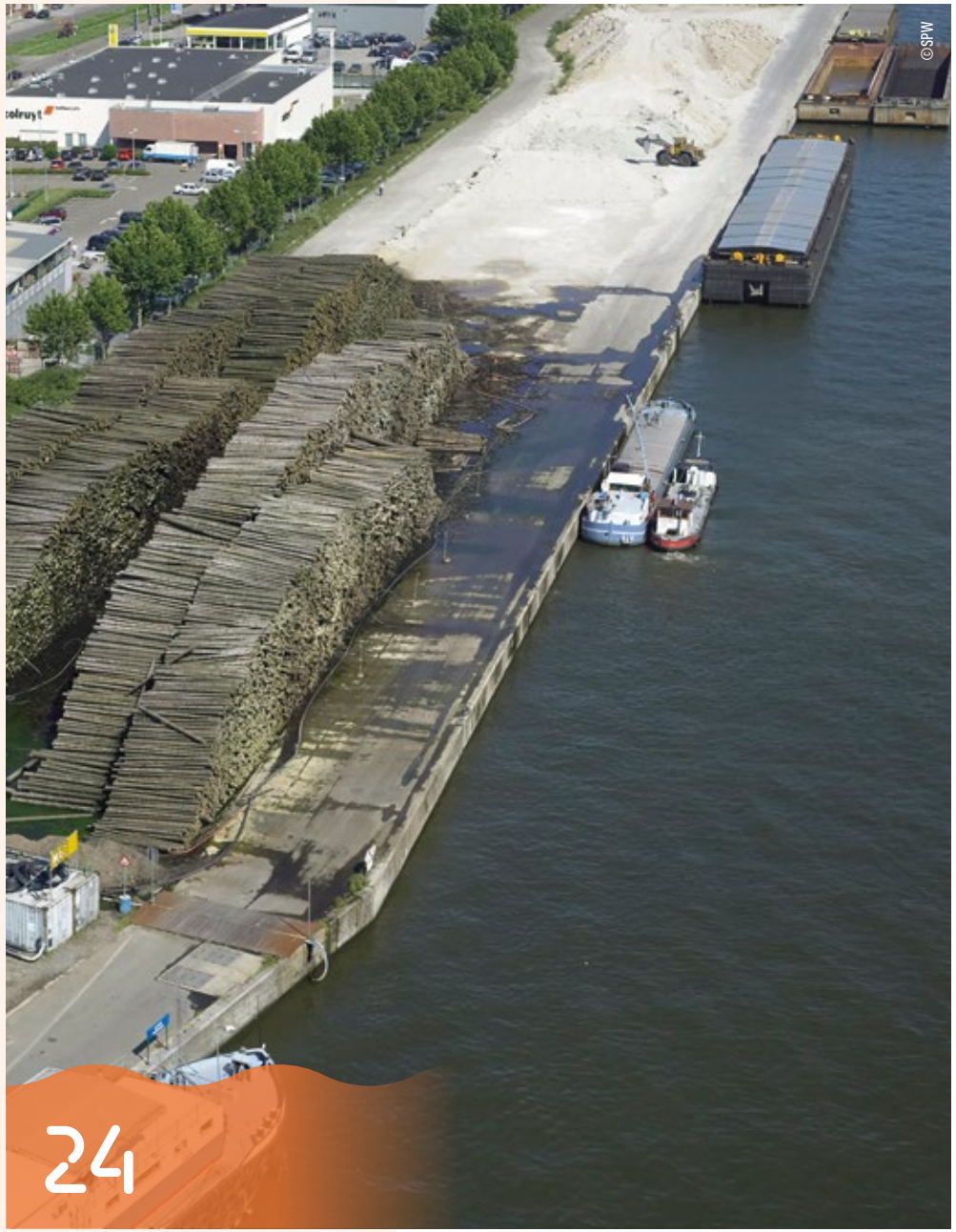

Port d'Éclatement

LOCALISATION

Ville de Herstal, rive gauche du canal Albert

ACCÈS

Boulevard Zénobe Gramme

SUPERFICIE

Totale : **11 ha 24** dont **8 ha 52** de terrains exploitables
Disponible : **67 a**

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **896 m** (*855 m utiles*)
- Enfoncement admis : **2,50 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 62,00**

ÉQUIPEMENT

Électricité, éclairage public, téléphone et eau

USAGERS

- S.A. ALDI REAL ESTATE (73)
- S.A. COLIM (64)
- S.R.L. GARAGE CARROSSERIE MARTIN
- S.A. GARAGE MARIO LANA (69+78)
- S.A. KBC VASTGOEDPORTEFEUILLE BELGIE (GAMMA) (63)
- S.A. LA BOUEE (70)
- N.V. LAMBEFIMMO (66)
- LIDL BELGIUM GMBH UND CO KG (65)
- S.A. LUKOIL BELGIUM (61)
- S.A. L'UNIVERSELLE IMMO (62+67+79)
- S.A. NEPTUNIA (75)
- S.A. SAPIN (77)
- S.A. TRANSINDUSTRIE – INVEST (74)

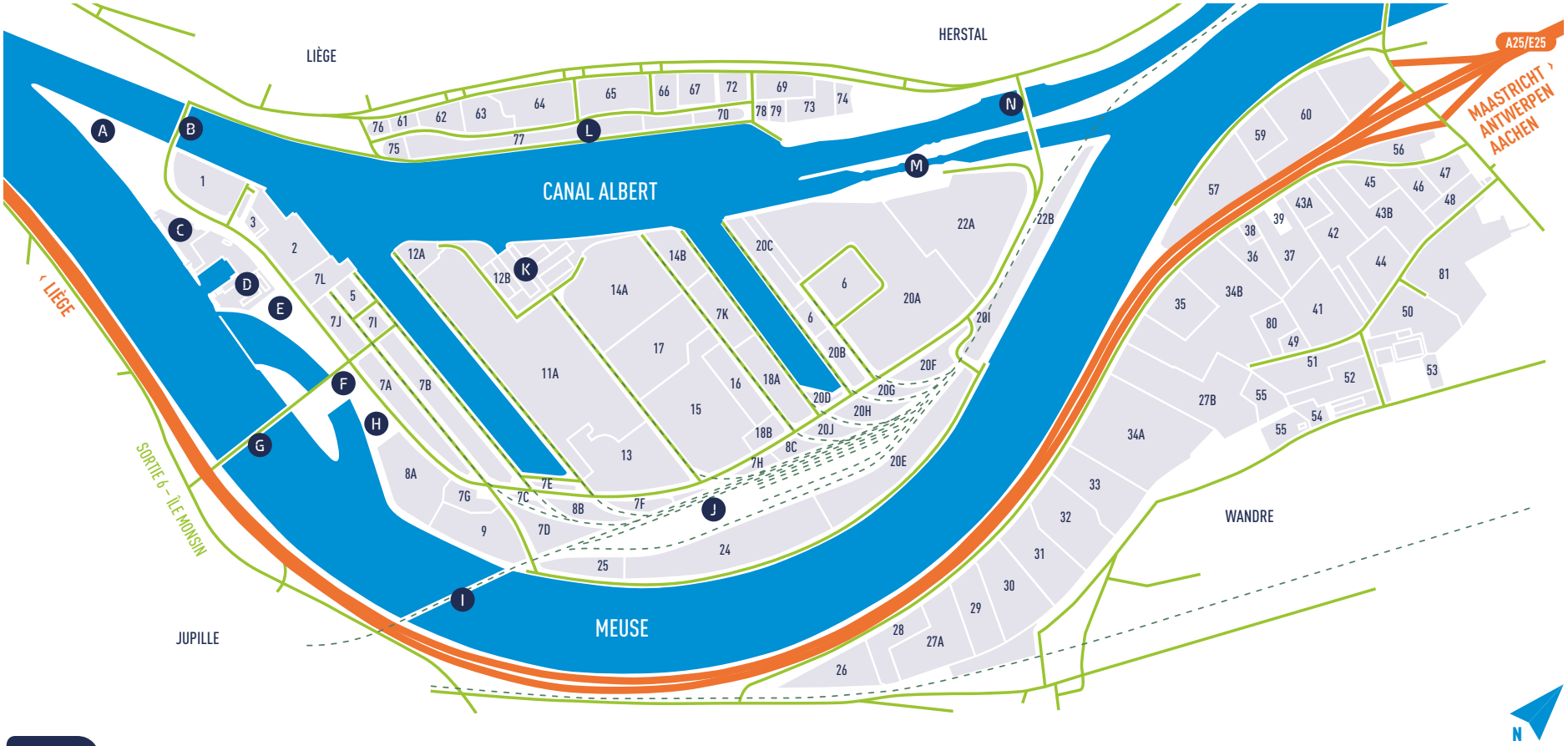

Zoom

sur les ports de Monsin, pétrolier de Wandre et d'Éclatement

- A ESPLANADE ALBERT 1ER
- B PONT MAREXHE
- C ROYAL YACHT CLUB DE LA MEUSE
- D PORT AUTONOME DE LIÈGE
  BUREAU TECHNIQUE ET SALLE D'EXPOSITION/DE CONFÉRENCE
- E SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES
- F CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
- G PONT-BARRAGE DE MONSIN
- H S.A. EDF LUMINUS
- I PONT RAIL
- J GARE DE TRIAGE
- K DARSE COUVERTE
- L PORT D'ÉCLATEMENT
- M ECLUSE DE MEUSE
- N PONT MILSAUCY

- PARCELLES
- ROUTE
- AUTOROUTE
- VOIE FLUVIALE
- RAILROAD

Port d'Herstal

LOCALISATION

Ville de Herstal, rive gauche du canal Albert

ACCÈS

- Via N671 (Liège - Maestricht).
- Accès direct à l'autoroute E40

SUPERFICIE

Totale : **10 ha 80 a** dont **9 ha 15 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **700 m** (*675 m utiles*)
- Enfoncement admis : **3,00 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 62,00**

ÉQUIPEMENT

- 5 ponts roulants de 10 t
- 1 grue mobile de 2,5 t
- 4 ponts à peser de 60 t
- Différents bâtiments pour un total de 21.200 m²
- Unité de traitement des déchets ménagers, production d'électricité
- Égout, électricité HT, éclairage public, télédistribution, téléphone, eau et gaz

USAGERS

- S.C.I.R.L. INTRADEL
- S.A. VEOLIA ENVIRONNEMENTAL SERVICES WALLONIE

Port de Chertal

LOCALISATION

Ville de Herstal, rive droite du canal Albert

ACCÈS

Via le pont de Wandre. Accès direct aux autoroutes E40 et E25

SUPERFICIE

Totale : **1 ha 14 a** dont **99 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **385 m**
- Enfoncement admis : enfoncement admis par le Service public de Wallonie en canal Albert (*à titre d'information*): **3,40 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 61,50**

USAGER

S.A. MATEGRO

Port d'Argenteau

LOCALISATION

Ville de Visé, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- Via N653 (Liège - Visé)
- Accès direct à l'autoroute E25

SUPERFICIE

Totale : **7 ha 93 a** dont **6 ha 73 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **1.068 m** (*963 m utiles*)
- Enfoncement admis : **3,40 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 54,30**
- Niveau du quai : **± 57,00**

ÉQUIPEMENT

- 2 grues mobiles de 1,5 t et 2 t de capacité
- 1 entrepôt de 1.209 m²
- Électricité HT, téléphone et gaz

USAGERS

- S.A. MATEGRO
- S.C.R.L. S.C.A.R.

Port d'Hermalle-sous-Argenteau

LOCALISATION

Commune d'Oupeye, rive gauche du canal

ACCÈS

Via l'autoroute E25, sortie Hermalle-sous-Argenteau (n° 3)

SUPERFICIE

Totale : **80 a** dont **31 a** de terrains exploitables

Disponible : **11 a 33**

INFRASTRUCTURE

- Longueur de la rive : **800 m**
- Enfoncement admis : **3,40 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 61,50**

USAGERS

- S.A. EUROQUARTZ
- S.A. SABLIERE DUPUIS
- S.A. E. VICTOR MEYER

Liège Trilogiport

LOCALISATION

Commune d'Oupeye, rive droite du canal Albert

ACCÈS

Via l'autoroute E25 :

- en venant de Maestricht, sortie Hermalle-sous-Argenteau (n° 3), suivre Liège Trilogiport
- en venant de Bruxelles, Liège, Namur, Aix-la-Chapelle, sortie Liège Trilogiport (n° 2A)

SUPERFICIE

Totale : **83 ha 93 a** dont **75 ha 94 a** de terrains exploitables
Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **2.250 m**
- Enfoncement admis : **3,40 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 61,50**

ÉQUIPEMENT

- Terminal à conteneurs (4 ha 06 a)
- Raccordement ferré, égout, électricité BT/HT et éclairage public
- Le port est équipé pour la manutention de conteneurs entre les 3 modes de transport (fluvial, routier et ferroviaire)
- Des halls logistiques sur une superficie de ± 146.750 m²

USAGERS

- **Terminal à conteneurs :** S.A. DPW LIEGE CONTAINER TERMINALS – LCT NORD
- **Zone logistique :**
  - S.A. D.L. TRILOGIPORT BELGIUM (JOST GROUP) (30 ha)
  - S.A. WDP (10 ha)
  - S.A. WEERTS SUPPLY CHAIN (WSC) (20 ha)

Port de Visé

LOCALISATION

Ville de Visé, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via le pont de Visé

SUPERFICIE

Totale : **5 ha 19 a** dont **4 ha 53 a** de terrains exploitables

Disponible : **21 a**

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **530 m** (*430 m utiles*)
- Enfoncement admis : **3,40 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 54,30**
- Niveau du quai : **± 55,50**

Port de Loën

LOCALISATION

Ville de Visé, rive gauche du canal Albert

ACCÈS

Via N602 et le pont de Lixhe (rue des Cimentiers)

SUPERFICIE

Totale : **6 ha 64 a** dont **4 ha 45 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur de la rive : **373 m**
- Enfoncement admis : **3,40 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 61,00**

USAGERS

- S.A. ELOY BETON
- S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)

Port de Lixhe

LOCALISATION

Ville de Visé, rive gauche du canal Albert

ACCÈS

Via N602 et le pont de Lixhe (rue des Cimentiers)

SUPERFICIE

Totale : **10 ha 12 a** dont **8 ha 14 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- Longueur de la rive : **1.712 m**
- Long. appontement : **26,15 m**
- Enfoncement admis : **3,40 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 61,50**

ÉQUIPEMENT

Entrepôts : 3.590 m²

USAGERS

- S.A. ENVISAN
- S.A. HEIDELBERG MATERIALS BENELUX (anciennement S.A. CIMENTERIES C.B.R. CEMENTBEDRIJVEN)
- S.C.I.R.L. INTRADEL

Port de Lanaye

LOCALISATION

Ville de Visé, rive droite du canal Albert

ACCÈS

- Via l'autoroute E25
- Via N671 par les ponts de Lixhe et de Lanaye

SUPERFICIE

Totale : **21 ha 86 a** dont **20 ha 48 a** de terrains exploitables

Disponible : **20 ha 48 a**. Ce terrain est pénalisé par une situation inadéquate au plan de secteur, un problème d'accès routier et la présence d'une espèce florale protégée. A noter que le Gouvernement wallon a refusé de transformer ce terrain en zone portuaire au niveau du plan de secteur.

INFRASTRUCTURE

- Longueur du quai : **2.405 m**
- Enfoncement admis : **3,40 m**
- Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- Niveau du quai : **± 61,50**

2.8. Conditions d'installation et de tarification

2.8.1. Conditions d'installation

CONTRAT DE CONCESSION

- de 10 à 30 ans ;
- **investissements** à réaliser sur le site concédé ;
- **tonnage annuel** à garantir par voie d'eau.

AUTORISATION PRÉCAIRE

- **occupation à durée déterminée**, généralement courte (*6 mois, 1 an, 2 ans...*) ;
- **pas d'investissement lourd** ;
- système très souple, permettant des **opérations de courte durée.**

AUTORISATION POUR OPÉRATIONS ISOLÉES

- autorisation visant **une ou plusieurs opérations portuaires** de chargement/déchargement ou autre (groupage/dégroupage, stockage) ;
- **révocable**, durée très limitée.

Remarques : Toute construction ou installation fixe doit faire l'objet d'une autorisation du Port autonome de Liège; urbanisme, service incendie, à charge du client/usager.

Nos conditions d'installation

Besoin d'un quai, d'un terrain portuaire pour un jour, un mois, un an ou plus ?

Vous souhaitez développer des activités économiques le long de la voie d'eau ?

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE VOUS OFFRE DIVERSES POSSIBILITÉS D'INSTALLATION EN FONCTION DES BESOINS DE VOTRE SOCIÉTÉ.

Port pétrolier de Wandre

2.8.2. Tarification

Consultez ici nos types de contrats et tarifications et contactez-nous ! Le service économique et commercial du Port autonome de Liège se tient à votre disposition pour vos premiers contacts puis pour l'élaboration de vos projets.

REDEVANCES D'OCCUPATION DE TERRAINS*

Type de terrains	Redevance de base (*euro/an/m²*)	Redevance variable (*euro/an/m²*)
Terrains situés derrière les quais de transbordement	1,3014 €	1,3014 € à 0,6073 €
Terrains industriels (arrière-zone)	0,4338 €	0,4338 € à 0,2169 €
		Uniquement pour les usagers concessionnaires et/ou suivant l'importance de l'emplacement occupé

* Les taux reproduits ci-dessus doivent être majorés de la mobilité (72 % en 2024 - 90 % en 2025) et de la TVA.

REDEVANCES À LA TONNE MANIPULÉE*

Opérations par bateaux	Tarif avec occupation de terrain (*euro/tonne*)	Tarif sans occupation de terrain
Tarif général	0,0868 €	Mêmes conditions que ci-contre avec une augmentation de 50 %
Tarif produits pétroliers	0,1301 €	
Tarifs réduits	0,0694 € à 0,0174 € suivant la valeur de la marchandise	

Opérations par camions	Tarif (*euro/tonne*)
Tarif général	0,0868 €
Tarif produits pétroliers	0,1301 €
Tarif port de Souverain-Wandre	0,1301 €

Opérations par wagons	Tarif (*euro/tonne*)
Tarif général	0,1301 €
Tarif produits pétroliers	0,1735 €
Tarif port de Souverain-Wandre	0,1735 €

* Les taux reproduits ci-dessus doivent être majorés de la mobilité (72 % en 2024 - 90 % en 2025) et de la TVA.

Tarifs 2024

03

BILAN DES ACTIVITÉS 2024

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE RETROUVE LA CROISSANCE AFFICHANT DES RÉSULTATS REMARQUABLES MALGRÉ UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INCERTAIN ET LES TENSIONS GÉOPOLITIQUES PERSISTANTES.

© PAL - Visible

3.1. Bilans statistiques

3.1.1. Considérations sur les trafics

Bilan 2024 du Port autonome de Liège : Une année positive pour le Port autonome de Liège qui renoue avec la croissance.

Le Port autonome de Liège présente un bilan très positif pour l'année 2024, marqué par une croissance du transport fluvial **+ 6 %** et du transport global « eau-rail-route » **+ 11 %**. Plus de **16.4 millions de tonnes** de marchandises ont ainsi transité en 2024 par les 33 zones portuaires liégeoises, dont **12.5 millions de tonnes** par la voie d'eau (+ 758.273 tonnes). La navigation fluvio-maritime a vu également une amélioration (**+ 42 %**) par rapport en 2023. Le trafic de conteneurs affiche une très légère régression (**- 1 %**). Cette performance souligne les nombreux efforts réalisés par l'ensemble des concessionnaires portuaires et confirme l'attractivité du transport fluvial, et ce, malgré les défis rencontrés dans d'autres secteurs de l'économie.

>16.4 millions de tonnes = + 11 %

Les chiffres 2024 sont également mis en perspective par rapport à ceux de 2023, une année marquée par des difficultés particulières, notamment en raison du contexte géopolitique tendu et d'une situation économique incertaine (crise économique...).

En affichant cette augmentation, le résultat du Port de Liège témoigne de la compétitivité et de l'efficacité croissante de la voie d'eau, et de son rôle essentiel dans la stratégie de développement logistique de la région.

Le Port demeure un acteur majeur dans ce domaine, notamment grâce à l'infrastructure de la plate-forme multimodale Liège Trilogiport qui est désormais entièrement opérationnelle. L'ensemble des entrepôts logistiques sont achevés, représentant une superficie de plus de **313.000 m²** dédiés au stockage et à la manutention des marchandises.

© Novandi - Mahaux Photography

Willy Demeyer
Bourgmestre de la Ville de Liège

Le Port autonome de Liège renoue avec la croissance en 2024 et poursuit sa modernisation en investissant de manière continue dans ses infrastructures portuaires. Plusieurs travaux d'infrastructures ont ainsi été réalisés en 2024 :

- **Réalisation d'un appontement** en amont du pont de Hermalle-sous-Huy,
- **Réalisation de travaux d'aménagement** d'une voie ferrée au Port de Renory,
- **Modernisation de l'éclairage public** du port des Yachts par des réverbères LED,...

Willy Demeyer, Président du Port autonome de Liège

« En 2024, le Port autonome de Liège retrouve la croissance affichant des résultats remarquables malgré un environnement économique incertain et les tensions géopolitiques persistantes. La plate-forme Liège Trilogiport est dorénavant prête pour développer des synergies en lien avec les futurs développements de la zone de Chertal. Le Port autonome de Liège réitère sa volonté de participer à un projet qui permettra de valoriser le site de Chertal en y développant une zone d'activité économique multimodale en lien avec la voie d'eau et en lien avec le terminal à conteneurs de Liège Trilogiport. Un site comme Chertal, grâce à ses caractéristiques et atouts, doit être affecté en partie au moins à des activités en relation avec la voie d'eau et le rail, ceci afin de répondre à la politique de mobilité et de réduction des émissions de CO^2 mise en place par l'Europe et la Wallonie. »

Yves Demeffe, Directeur général a.i. du Port autonome de Liège

« Le Port de Liège continue de jouer un rôle clé dans l'économie régionale, avec une augmentation du trafic fluvial et multimodal. Grâce à des investissements constants et à des projets d'infrastructure comme Liège Trilogiport, nous renforçons, ensemble avec les entreprises concessionnaires, notre compétitivité et répondons aux besoins croissants du secteur logistique, assurant ainsi un avenir pour notre port et notre région. »

Unité d'administration publique wallonne, le Port autonome de Liège gère **27 kilomètres** de quais en région liégeoise. Le domaine portuaire couvre **382 hectares**, accueillant plus de **120 entreprises**. Avec plus de **18.000 emplois directs et indirects** générés par les entreprises portuaires concessionnaires, le Port de Liège demeure incontestablement un levier de développement socio-économique important pour la région.

Le succès continu du Port autonome de Liège dans le domaine du transport fluvial et multimodal témoigne de son engagement à répondre aux besoins croissants du marché. Grâce à ses entreprises concessionnaires et ses projets, le Port autonome de Liège se positionne comme un acteur clé du développement économique et logistique au niveau national et international.

Une vision tournée vers l'avenir

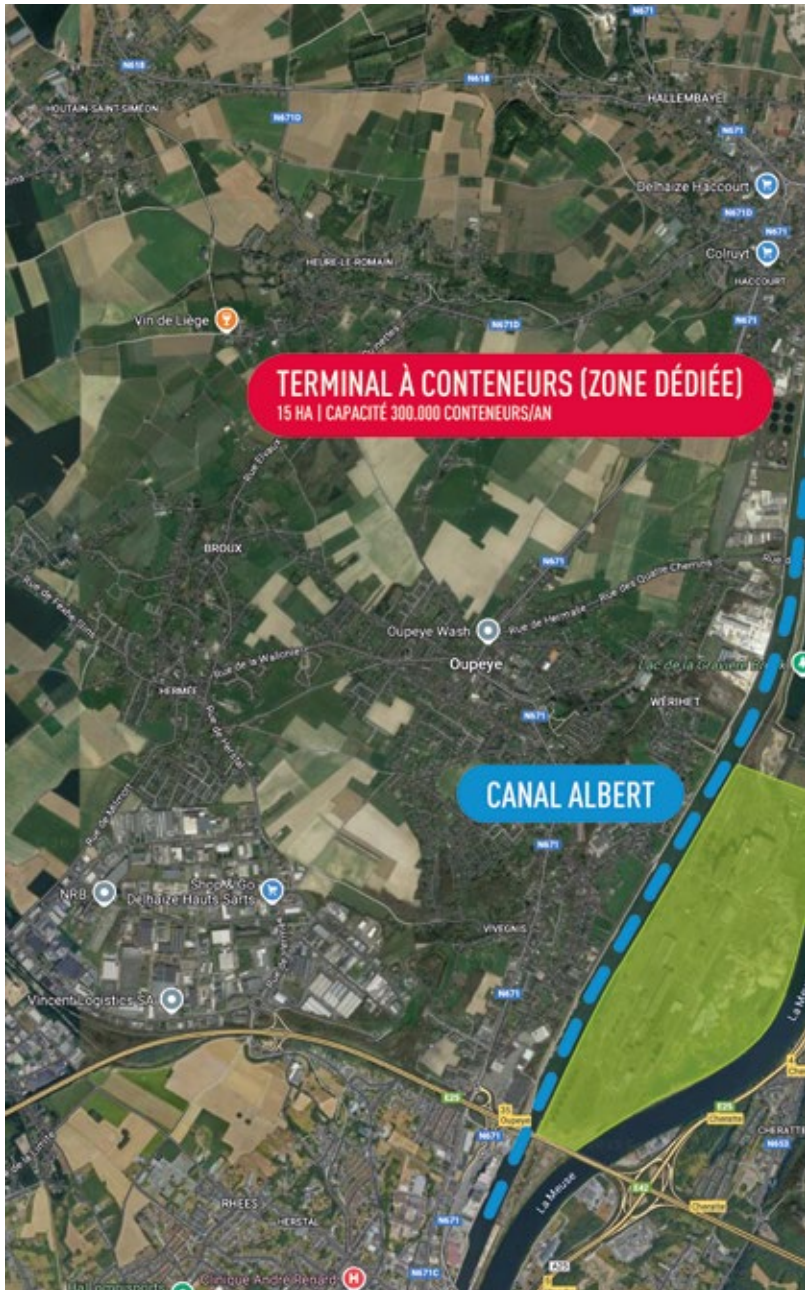

LE TRAFIC FLUVIAL

Les tonnages voie d'eau passent de 11.755.783 tonnes en 2023 à **12.514.056 tonnes** en 2024, soit une **augmentation de 758.273 tonnes** (+ 6 %).

Les catégories de marchandises fluviales en hausse enregistrées cette année

- Les matières premières secondaires et les déchets (industrie cimentière) : **+ 441.869 tonnes,** soit **+ 28 %**
- Les marchandises diverses : **+ 274.146 tonnes**, soit **+ 60 %**
- Le secteur agraire : **+ 100.535 tonnes**, soit **+ 26 %**
- Le secteur métallique : **+ 49.291 tonnes**, soit **+ 5 %**
- Les autres marchandises : **+ 12.548 tonnes**, soit **+ 20 %**

Les catégories de marchandises fluviales en baisse enregistrées cette année

- Le secteur carrier : **- 138.752 tonnes**, soit **- 3 %**
- Le secteur charbonnier : **- 48.298 tonnes**, soit **- 7 %**
- Le secteur chimique : **- 17.074 tonnes**, soit **- 5 %**

Les conteneurs

Le trafic de conteneurs a également **diminué de 1 %**, avec **82.269 équivalent vingt pieds** (EVP, mesure de référence du secteur) manutentionnés en 2024 contre 83.431 EVP en 2023.

Ci-dessous l'évolution du trafic fluvial de conteneurs au Port autonome de Liège au cours de ces dernières années sur l'ensemble des trois terminaux à conteneurs liégeois (Renory, Monsin et Liège Trilogiport).

Année	Nbr EVP	%
2020	115.921	+ 20
2021	113.909	- 2
2022	89.520	- 21
2023	83.431	- 7
2024	82.269	- 1

Rapport des différentes catégories de marchandises

* non significatif

Désignation des marchandises	2022	2023	Différence	%
Produits de l'agriculture	389.115	489.650	+ 100.535	+ 26
Houille et lignite	698.891	650.593	- 48.298	- 7
Minerais	0	0	0	-
Produits alimentaires	0	0	0	-
Bois et produits du bois	47.223	47.330	+ 107	*
Coke et produits pétroliers	2.761.685	2.850.445	+ 88.760	0
Produits chimiques	310.792	293.718	- 17.074	- 5
Produits minéraux non métalliques	4.474.405	4.332.653	- 138.752	- 3
Métaux	976.116	1.025.407	+ 49.291	+ 5
Machines et matériel	621	0	- 621	*
Matériel de transport	33	0	- 33	*
Articles manufacturés	11.109	9.904	- 1.205	*
Matières premières secondaires, déchets	1.564.976	2.006.845	+ 441.869	+ 28
Marchandises divers, conteneurs	458.699	732.845	+ 274.146	+ 60
Autres marchandises	62.118	74.666	+ 12.548	+ 20
TOTAL	11.755.783	12.514.056	+ 758.273	+ 6

La navigation maritime

Ce mode de transport exporte principalement des aciers spéciaux pour le secteur automobile.

Après la faillite du sidérurgiste Liberty Steel, ArcelorMittal a exporté **80.119 tonnes** d'acier vers la Grande-Bretagne en 2024.

Année	Nbr bateaux	Evolution	%
2020	119	- 37	- 24
2021	75	- 44	- 37
2022	31	- 44	- 59
2023	31	0	0
2024	44	+ 13	+ 42

Analyse des résultats fluvio-maritimes

Avec ses **+ 6 %** en mode voie d'eau, le Port autonome de Liège engrange un résultat supérieur aux autres ports maritimes belges

- Anvers-Bruges + 2 %
- North Sea Port (Gand, Terneuzen, Vlissingen) + 1 %
- Rotterdam et Bruxelles - 1 %

TRAFIC GLOBAL (EAU-RAIL-ROUTE)

Mode	2023 (*tonne*)	2024 (*tonne*)	Variation (*tonne*)	%
Voie d'eau	11.755.783	12.514.056	+ 758.273	+ 6
Route	4.283.933	3.675.190	+ 759.817	+ 26
Rail	219.786	283.570	+ 63.784	+ 29
TOTAL	16.259.502	16.472.816	+ 1.581.874	+ 11

Avec la mise en service complète de Liège Trilogiport et l'entièreté des halls pleinement opérationnels, on observe un accroissement du trafic routier en raison des activités liées à cette infrastructure désormais pleinement fonctionnelle.

Le rail performe également grâce à une légère reprise des transports sidérurgiques, mais le gain des tonnages transportés est ici nettement moindre.

TRAFICS AU PORT DES YACHTS

L'analyse des chiffres de la saison de plaisance (du 15 mai au 15 septembre) nous apprend que **738 yachts** ont fait escale au Port des Yachts de Liège en 2024, soit 33 de plus qu'en 2023 (+ 0,5 %). Le podium des nationalités est composé des Pays-Bas (339 unités, soit 46 %), de la Belgique (134 unités, soit 18 %) et de l'Allemagne (112 unités, soit 15 %). Les 21 % restants sont composés de yachts australiens, danois, français, néo-zélandais, anglais, suisses, et maltais. Le Port des Yachts de Liège a également accueilli **32 navires de croisières** (3.200 passagers).

DÉVELOPPEMENTS EN 2024

- Installation de la société Kauffmann Gaz - Port des Ardennes.
- Installation de la société Upfresh, la branche alimentaire du groupe Willy Naessens – Port de Wandre.
- Autorisation à la société SOMEF pour le transport de produits carriers – Port d'Ombret.
- Contrat de concession à négocier avec le candidat retenu à la suite de l'appel à projets lancé en collaboration avec SPI - Quai d'Hermalle-sous-Huy.
- Contrat de concession à négocier avec les Moulins de Statte - Port de Statte.

Liste des installations ou aménagements réalisés par les usagers

- Finalisation des derniers halls logistiques de DLT JOST et de WDP, soit respectivement 60.800 m² et 34.400 m² - Liège Trilogiport.
- Modernisation du parc à conteneurs avec construction d'un nouveau bâtiment pour le personnel d'INTRADEL – Port de Semeries.
- Aménagement d'une dalle de béton de ± 1.500 m² en liaison avec les dalles de béton portuaires (LOISEAU) – Port d'Hermalle-sous-Huy.
- Réaménagement complet d'un hall industriel UPRESTATE – Port de Wandre.
- Aménagement d'un parking pour auto-école camions (DIMMA DESING) – Port de Wandre.

3.1.2. Liège Trilogiport en plein essor

La plate-forme logistique de Liège Trilogiport en plein essor pour répondre aux besoins de la logistique.

En plein essor, la plate-forme multimodale Liège Trilogiport propose de nouveaux services pour répondre aux besoins et enjeux logistiques de la région avec une logique de développement durable.

Elle a renforcé son rôle de hub grâce aux **travaux d'infrastructures ferroviaires réalisés en 2020** et grâce à la **construction d'entrepôts supplémentaires sur la zone logistique**.

Grâce à l'initiative du Port autonome de Liège et des entreprises privées concessionnaires, de nombreux développements à Liège Trilogiport sont à noter :

- le **renforcement** et l'**intensification** de la navette fluviale de conteneurs reliant Liège Trilogiport aux Ports d'Anvers et de Rotterdam ;
- l'**augmentation** du trafic de conteneurs ;
- la **nouvelle desserte ferroviaire opérationnelle** grâce aux initiatives du Port autonome de Liège pour assurer la connexion avec le réseau ferroviaire européen et mondial ;
- la **construction de nouveaux halls logistiques** de dernière génération ;
- les **perspectives commerciales** prometteuses en termes de trafics, d'emplois et de valeur ajoutée ;
- l'**arrivée de grandes sociétés logistiques**.

Liège Trilogiport en plein développement grâce à l'initiative du PAL et des entreprises privées.

RÉCAPITULATIF DES ENTREPÔTS LOGISTIQUES OPÉRATIONNELS

Reconnu comme un hub logistique majeur, le Port autonome de Liège est une plate-forme logistique incontournable en Belgique et en Europe et devient une plaque tournante incontournable pour l'acheminement des marchandises en Belgique et dans les pays voisins.

WDP – WAREHOUSES WITH BRAINS	48.000 m²
Jost Group	180.000 m²
wsc smart logistics	85.600 m²

313.600 m² de superficie totale des entrepôts logistiques en activité et opérationnels

©PAL

3.1.3. Évolution du tonnage global des ports publics

Tonnage total : 16.472.816 t

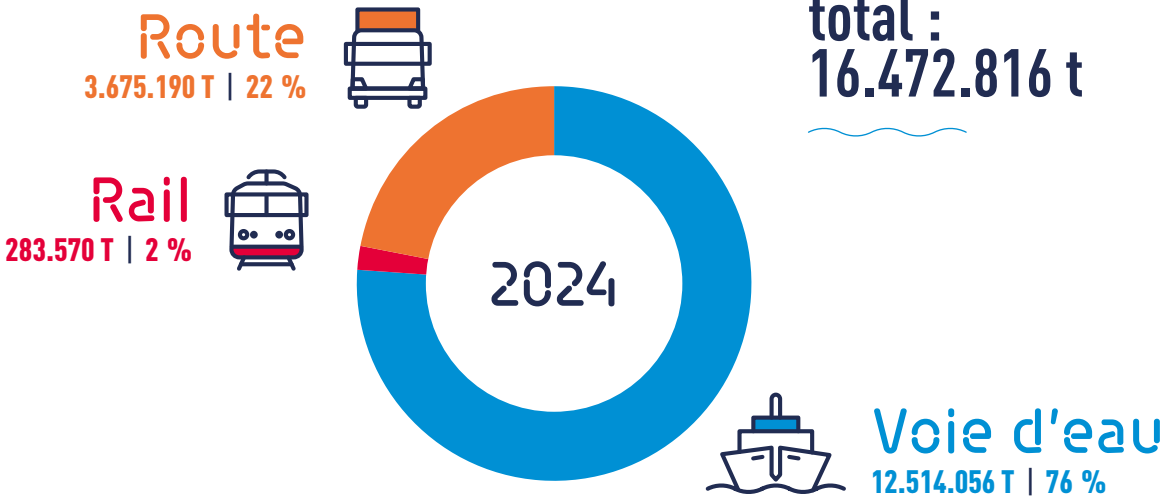

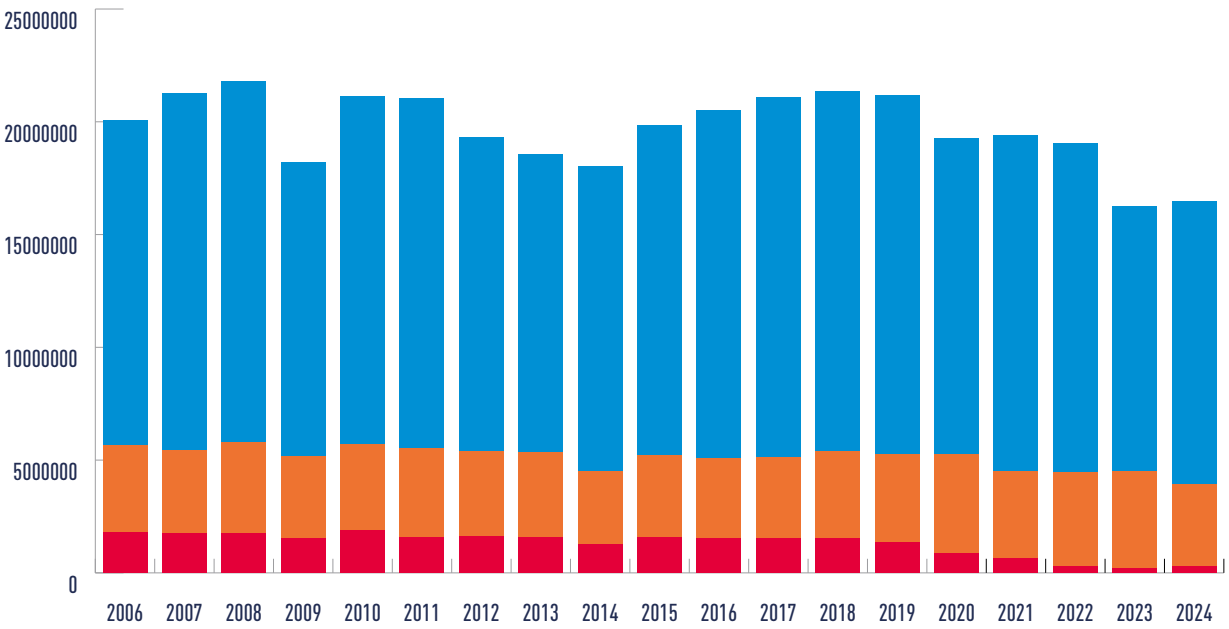

Années	Wagons	Camions	Sous-sol	Bateaux	Trafic TOTAL
1939	-	-	0	1.139.206	1.139.206
1950	-	-	0	1.415.336	1.415.336
1951	-	-	0	1.849.042	1.849.042
1952	1.136	-	1.136	-	1.136
1953	8.117	6.451	14.568	2.470.602	2.485.170
1954	30.416	1.806	32.222	2.882.686	2.914.908
1955	8.365	2.870	11.235	3.520.453	3.531.688
1956	10.332	-	10.332	3.974.101	3.984.433
1957	16.626	-	16.626	4.490.985	4.507.611
1958	9.620	-	9.620	4.525.050	4.534.670
1959	12.148	13.997	26.145	4.419.253	4.445.398
1960	9.961	16.915	26.876	4.783.837	4.810.713
1961	8.983	42.892	51.875	4.306.552	4.358.427
1962	8.576	67.609	76.185	4.691.511	4.767.696
1963	15.256	186.487	201.743	4.626.543	4.828.286
1964	85.113	574.835	659.948	5.058.859	5.718.807
1965	31.478	488.591	520.069	4.660.076	5.180.145
1966	120.870	526.106	646.976	4.335.850	4.982.826
1967	146.471	743.822	890.293	4.656.062	5.546.355
1968	94.747	728.828	823.575	5.086.851	5.910.426
1969	95.852	733.335	829.187	5.116.579	5.945.766
1970	205.905	959.068	1.164.973	6.295.342	7.460.315
1971	154.522	1.034.498	1.189.020	5.687.604	6.876.624
1972	201.169	1.361.846	1.563.015	6.686.573	8.249.588
1973	274.570	1.096.332	1.370.902	6.089.965	7.460.867

1974	388.020	1.570.799	1.958.819	7.129.365	9.088.184
1975	334.489	1.705.622	2.040.111	5.176.358	7.216.469
1976	209.944	1.688.456	1.898.400	6.102.692	8.001.092
1977	171.697	1.423.545	1.595.242	6.337.036	7.932.278
1978	190.319	1.664.935	1.855.254	6.635.293	8.490.547
1979	207.301	2.114.161	2.321.462	7.009.670	9.331.132
1980	253.640	1.929.467	2.183.107	6.937.967	9.121.074
1981	153.085	1.564.964	1.718.049	6.613.100	8.331.149
1982	104.494	1.318.584	1.423.078	6.155.371	7.578.449
1983	281.932	1.207.045	1.488.977	6.336.835	7.825.812
1984	236.705	1.204.126	1.440.831	6.250.500	7.691.331
1985	200.063	1.343.883	1.543.946	6.266.323	7.810.269
1986	166.033	1.296.563	1.462.596	6.207.646	7.670.242
1987	351.211	1.409.273	1.760.484	6.437.927	8.198.411
1988	416.358	1.560.976	1.977.334	6.900.721	8.878.055
1989	527.410	1.722.045	2.249.455	6.936.509	9.185.964
1990	437.962	1.734.491	2.172.453	7.436.856	9.609.309
1991	587.846	2.094.162	2.682.008	7.396.374	10.078.382
1992	1.426.219	3.089.512	4.515.731	7.849.652	12.365.383
1993	1.666.798	3.375.211	5.042.009	7.957.161	12.999.170
1994	1.962.073	3.817.045	5.779.118	8.840.259	14.619.377
1995	1.735.774	3.625.539	5.361.313	8.349.134	13.710.447
1996	2.017.697	4.101.594	6.119.291	8.995.999	15.115.290
1997	2.238.408	4.387.359	6.625.767	10.178.976	16.804.743
1998	2.060.330	4.181.247	6.241.577	11.233.078	17.474.655
1999	2.069.596	4.444.362	6.513.958	12.571.321	19.085.279

2000	2.123.023	4.366.100	6.489.123	13.138.277	19.627.400
2001	2.083.119	3.983.332	6.066.451	13.476.094	19.542.545
2002	2.169.909	4.089.743	6.259.652	14.418.465	20.678.117
2003	2.006.640	3.996.649	6.003.289	14.170.820	20.174.109
2004	2.045.193	4.355.244	6.400.437	15.190.067	21.590.504
2005	1.799.093	4.025.365	5.824.458	14.229.743	20.054.201
2006	1.782.167	3.864.020	5.646.187	14.413.738	20.059.925
2007	1.757.287	3.693.718	5.451.005	15.794.647	21.245.652
2008	1.754.003	4.025.732	5.779.735	16.027.486	21.807.221
2009	1.537.618	3.637.548	5.175.166	13.022.613	18.197.779
2010	1.888.036	3.813.890	5.701.926	15.452.240	21.154.166
2011	1.554.116	3.987.095	5.541.211	15.513.166	21.054.377
2012	1.638.890	3.747.858	5.386.748	13.920.705	19.307.453
2013	1.585.629	3.742.367	5.327.996	13.232.777	18.560.773
2014	1.250.368	3.241.994	4.492.362	13.539.936	18.032.298
2015	1.572.660	3.656.112	5.228.772	14.605.098	19.833.870
2016	1.516.698	3.549.923	5.066.621	15.462.275	20.528.896
2017	1.517.075	3.621.223	5.138.298	15.949.972	21.088.270
2018	1.512.174	3.893.169	5.405.343	15.959.357	21.364.700
2019	1.351.292	3.916.301	5.267.593	15.901.980	21.169.573
2020	860.373	4.410.651	5.271.024	13.982.321	19.253.345
2021	629.653	3.861.071	4.490.724	14.924.980	19.415.623
2022	291.186	4.187.986	4.479.172	14.550.481	19.029.653
2023	219.786	4.283.933	4.503.719	11.755.783	16.259.502
2024	283.570	3.675.190	3.958.760	12.514.056	16.472.816

3.1.4. Nombre de bateaux et de tonnages par port

Ports		Bateaux chargés		Bateaux déchargés		TOTAL	
		Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1	Monsin	589	621.445	679	995.445	1 268	1.616.890
2	Lixhe	554	552.586	632	769.407	1 186	1.321.993
3	Souverain-Wandre	-	-	680	1.443.271	680	1.443.271
4	Hermalle-sous-Huy	190	272.118	534	898.108	724	1.170.226
5	Ehein	575	833.102	70	199.055	645	1.032.157
6	Sclessin	7	5.936	491	1.064.562	498	1.070.498
7	Statte	278	330.794	422	476.724	700	807.518
8	Loên	37	424.963	164	455.544	201	880.507
9	Ivoz-Ramet	134	272.723	171	277.412	305	550.135
10	Trilogiport*	-	-	11	674.847	11	674.847
11	Semeries	182	241.777	142	267.529	324	509.306
12	Ampsin	279	335.906	8	10.285	279	335.906
13	Renory	19	33.789	23	40.088	42	73.877
14	Tihange	140	314.741	17	28.874	157	343.615
15	Awirs	144	182.544	-	-	144	182.544
16	Chertal	-	-	131	180.425	131	180.425
17	Hermalle-sous-Argenteau	5	5.925	23	51.019	28	56.944
18	Argenteau	10	17.521	12	16.393	22	33.914
19	Herstal	20	66.690	83	31.894	103	98.584
20	Amay	7	5.884	13	24.866	20	30.750
21	Éclatement	-	-	12	21.598	12	21.598
22	Flémalle-Haute	-	-	8	20.944	8	20.944
23	Jemeppe	8	11.415	-	-	8	11 .415
24	Ombret	-	-	1	30.755	1	30.755
25	Seraing	1	2.862	2	1.958	3	4.820
26	Ougrée	4	10.617	-	-	4	10.617
TOTAL		3.186	4.543.338	4.332	7.970.718	7.512	12.514.056

7.512 bateaux chargés et déchargés d'un total de 12.514.056 tonnes

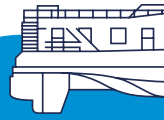

Voie d'eau

* Escales des navettes à conteneurs pas comptabilisées. Sans répartition C/D.

3.1.5. Tonnage par catégories de marchandises (voie d'eau)

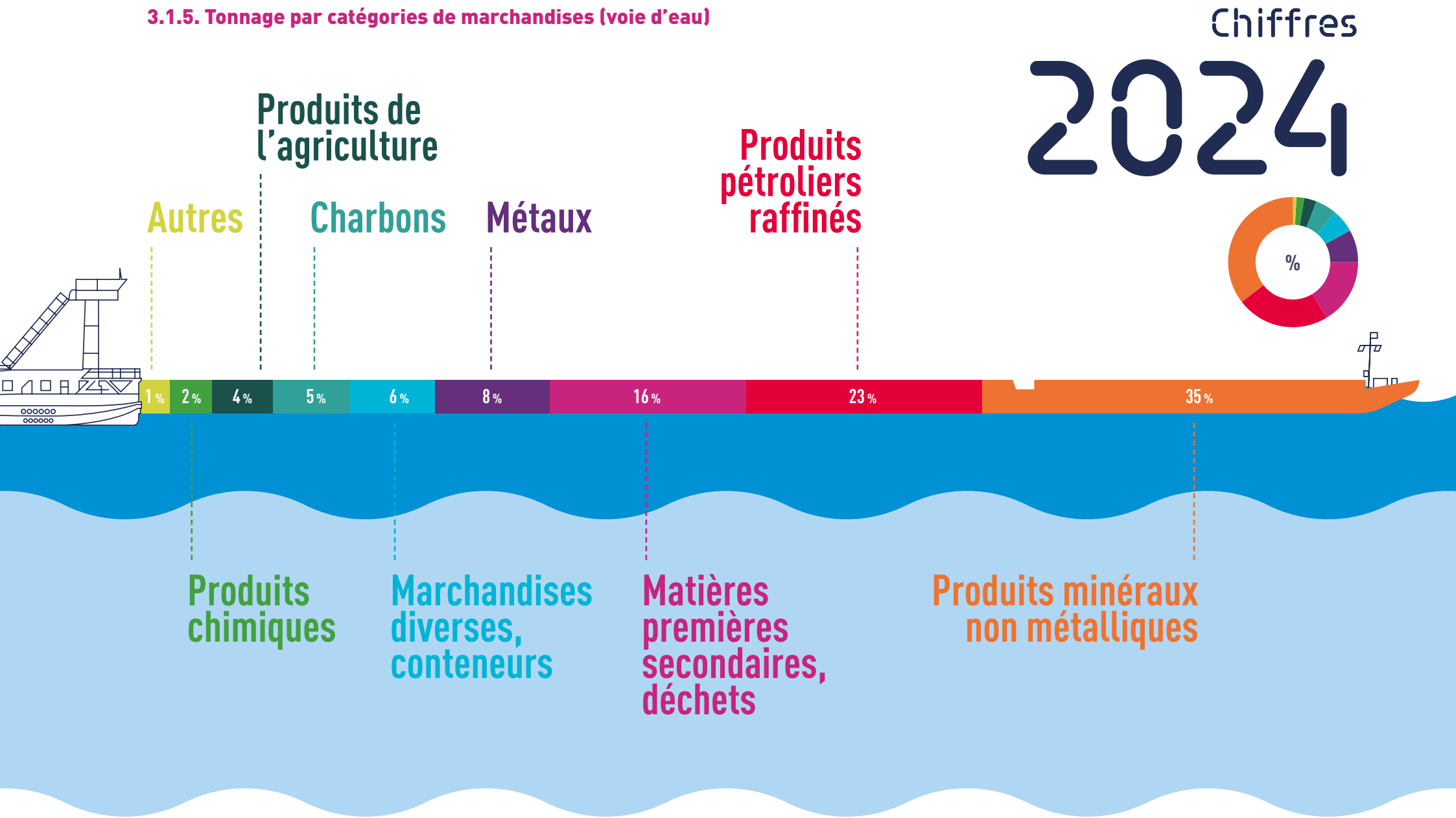

3.1.6. Tonnage moyen par bateau

	Ports	Tonnages	Nombre de bâteaux	Tonnage moyen 2023	Tonnage moyen 2024	Évolution
1	Ombret	30.755	1	30.755	6.196	24.559
2	Loën	880.507	201	4.381	2.453	1.928
3	Ougrée	10.617	4	2.654	2.310	344
4	Souverain-Wandre	1.443.271	680	2.122	2.120	2
5	Seraing	4.820	3	1.607	2.126	- 519
6	Sclessin	1.070.498	498	2.150	2.113	37
7	Hermalle-sous-Argenteau	56.944	28	2.034	2.072	- 38
8	Éclatement	21.598	12	1.800	2.003	- 203
9	Tihange	343.615	157	2.189	1.881	308
10	Flémalle-Haute	20.944	8	2.618	1.810	808
11	Hermalle-sous-Huy	1.170.226	724	1.616	1.734	- 118
12	Ivoz-Ramet	550.135	305	1.804	1.590	214
13	Semeries	509.306	324	1.572	1.550	22
14	Ehein	1.032.157	645	1.600	1.476	124
15	Argenteau	33.914	28	1.211	1.453	- 242
16	Amay	30.750	20	1.538	1.335	203
17	Renory	73.877	42	1.759	1.334	425
18	Awirs	182.544	144	1.268	1.273	- 5
19	Chertal	180.425	131	1.377	1.252	125
20	Jemeppe	11.415	8	1.427	1.237	190
21	Ampsin	335.906	279	1.204	1.217	- 13
22	Monsin	1.616.890	1.268	1.275	1.203	72
23	Statte	807.518	700	1.151	1.145	6
24	Lixhe	1.321.993	1.186	1.115	981	134
25	Herstal	98.584	103	957	882	75
26	Trilogiport **	674.847	11	-	-	-
TOTAL		12.514.056	7.512	1.666	1.512	154

** Escales des navettes à conteneurs pas comptabilisées.

3.1.7. Tonnage moyen par mètre courant de quai ou de rive

	Ports	Tonnages	mètres de quai exploitables	Tonnage/m de quai 2023	Tonnage/m de quai 2024	Évolution
1	Sclessin	1.070.498	363	2.949	3.074	- 125
2	Hermalle-sous-Huy	1.170.226	946	1.237	1.265	- 28
3	Semeries	509.306	458	1.112	1.137	- 25
4	Loën	880.507	373	2.361	1.065	1.293
5	Ehein	1.032.157	1.244	830	889	- 59
6	Lixhe	1.321.993	1.359	973	884	89
7	Statte	807.518	1.030	784	682	102
8	Souverain-Wandre	1.443.271	1.985	727	668	59
9	Chertal	180.425	385	469	605	- 136
10	Ivoz-Ramet	550.135	1.110	496	536	- 40
11	Ampsin	335.906	675	498	510	- 12
12	Tihange	343.615	541	635	494	141
13	Monsin	1.616.890	4.567	354	351	3
14	Awirs	182.544	818	223	212	11
15	Trilogiport	674.847	2.250	300	180	120
16	Herstal	98.584	675	146	135	11
17	Argenteau	33.914	963	35	124	- 89
18	Hermalle-sous-Argenteau	56.944	800	71	114	- 43
19	Ombret	30.755	400	77	77	0
20	Seraing	4.820	550	9	66	- 57
21	Renory	73.877	1.692	44	56	- 12
22	Amay	30.750	644	48	44	4
23	Flémalle-Haute	20.944	730	29	42	- 13
24	Éclatement	21.598	855	25	26	- 1
25	Ougrée	10.617	422	25	22	3
26	Jemeppe	11.415	1.043	11	14	- 3
TOTAL		12.514.056	26.878	466	437	29

3.2. Tourisme fluvial

3.2.1. Présentation du Port de plaisance

La Meuse a toujours été l'épine dorsale de l'essor économique et culturel du Pays de Liège. **Aujourd'hui encore, la Province de Liège considère le développement du tourisme fluvial comme un axe incontournable de la vie liégeoise**.

D'ailleurs, le Port autonome de Liège, dont une des missions est de mettre les infrastructures les plus confortables à disposition des plaisanciers, gère deux ports destinés à recevoir les bateaux touristiques de ligne ainsi qu'un Port des Yachts, tous situés à proximité immédiate du cœur historique de la Cité ardente.

> 120 emplacements à disposition

Il permet aux plaisanciers de bénéficier des commerces et des centres d'intérêt de la Cité ardente (musées, marchés, boutiques, restaurants, curiosités touristiques...).

Véritable havre de paix situé en aval du pont Albert 1er, on pénètre dans le Port des Yachts par un petit chenal dont l'entrée est surmontée de la réplique de la statue du plongeur du sculpteur d'origine roumaine Idel Ianchelevici qui l'avait réalisée pour l'Exposition internationale de l'eau à Liège en 1939.

Facilement accessible toute l'année, le Port des Yachts de Liège **met à la disposition plus de 120 emplacements**.

Il bénéficie de facilités de premier plan et d'un service d'accueil de qualité par l'asbl Liège Gestion Centre-Ville.

Il propose par ailleurs aux plaisanciers toute une palette de différents services et de prestations de qualité (gestion informatisée des réservations, accueil convivial...).

L'ensemble de ces différents facteurs contribue ainsi au succès de ce port de plaisance.

3.2.2. Extension du port des Yachts

LE PORT DES YACHTS DE LIÈGE S'AGRANDIT ET SE MODERNISE : CRÉATION DE NOUVEAUX PONTONS ET EXTENSION EN AMONT !

Le Port des Yachts de Liège bénéficie de 120 emplacements quasiment occupés en permanence et présente ainsi un taux d'occupation avoisinant les 100 %.

Afin d'augmenter sa capacité, différents travaux d'extension du Port des Yachts sont prévus :

- Une **prolongation de 205 mètres** du Port des Yachts vers l'amont, en rive gauche de la Meuse et à hauteur de la statue équestre du Roi Albert 1er, a été entérinée par l'arrêté de remise en gestion du 16 septembre 2020, publié au Moniteur belge le 14 octobre 2020. La mise à disposition d'eau et d'électricité doit à présent être étudiée. L'extension en rive gauche de la Meuse permettra aussi d'accueillir des « paquebots fluviaux de croisières » de 135 mètres de long.
- Dans l'actuel bassin, un projet de **prolongation de 66 mètres du ponton** du côté de la voie rapide (Boulevard Frère Orban) a fait l'objet d'une étude et de travaux.

Ces travaux d'infrastructures permettront au Port des Yachts de Liège d'augmenter le nombre d'emplacements et d'accroître son attractivité auprès des croisiéristes organisant des croisières thématiques ponctuées d'étapes et de visites organisées le long de la croisière.

Le développement du tourisme fluvial de plaisance demeure important pour Liège qui bénéficie incontestablement de ses retombées économiques.

3.3.3 La nouvelle Capitainerie du Port autonome de Liège à « Rives Ardentes »

Le Port autonome de Liège bénéficie d'un subside du Commissariat général au Tourisme (CGT) pour l'acquisition d'une nouvelle Capitainerie implantée au sein du futur port de plaisance au cœur de l'écoquartier « Rives Ardentes » à Liège.

Ce subside a été octroyé en décembre 2022 dans le cadre de l'Appel à projets relatif au Développement de l'offre des infrastructures fluviales du Plan de Relance de la Wallonie.

Le Port autonome de Liège crée, en étroite collaboration avec le Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, un nouveau port de plaisance et acquiert cette Capitainerie à Liège en vue de répondre aux besoins des usagers de la voie d'eau en termes d'accueil et de services et en vue d'accroître la fréquentation touristique liée à la plaisance.

Ce futur port de plaisance offrant environ **80 emplacements** et cette Capitainerie verront ainsi le jour sur la darse de Coronmeuse, en rive gauche de la Meuse, à l'aval du pont Atlas V à Liège. Les infrastructures portuaires s'implanteront au sein de ce nouveau quartier d'ici la fin 2024 au plus tard.

Selon M. Willy Demeyer, Président du Port autonome de Liège, « *le renouveau de Liège est désormais bien visible et sera magnifiquement rehaussé par l'écoquartier et sa zone de détente au bord de l'eau. Il confirme l'engagement de notre ville dans la transition. Je suis particulièrement heureux que le skipper Jonas Gerckens ait accepté de parrainer ce nouvel espace* ».

« *La nouvelle Capitainerie entend répondre pleinement aux objectifs de l'appel à projets lancé dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie et notamment la mise en œuvre de la fiche 184 relative au développement de l'offre des infrastructures fluviales à savoir :*

- *Soutenir activement le tourisme fluvial qui constitue un maillon important de l'intermodalité touristique ;*
- *Moderniser et développer le réseau d'infrastructures lié à la plaisance et au tourisme fluvial.*

C'est une excellente nouvelle pour le développement du tourisme fluvial. Nous assurerons la gestion de ce nouveau port de plaisance et entendrons continuer à jouer un rôle positif sur le tourisme fluvial, l'économie et l'environnement ».

LA NOUVELLE CAPITAINERIE

Accessible aux personnes à mobilité réduite, la nouvelle Capitainerie offrira des espaces tels que les **douches** et **sanitaires** réservés aux plaisanciers, un **espace Horeca**, des **terrasses** accueillantes etc. Elle bénéficiera également d'un bureau d'accueil dédié à un **point d'information touristique**. À l'étage supérieur, la terrasse offrira aussi une vue panoramique sur le nouveau port de plaisance.

Le coût total des travaux de construction de la Capitainerie s'élève à **plus de 2 millions d'euros** (HTVA), dont une enveloppe budgétaire maximale d'1,6 millions de subsides octroyés par le Commissariat général au Tourisme (CGT). Le Port autonome de Liège prendra à sa charge la différence, soit plus de **400.000 euros** (HTVA).

L'audacieuse architecture à la fois contemporaine et élégante de cette nouvelle Capitainerie entend s'inscrire harmonieusement au cœur du port de plaisance mais entend aussi se distinguer par rapport à l'ensemble du bâti résidentiel.

L'ensemble du développement et de la commercialisation du site Rives Ardentes, y inclus la construction de cette Capitainerie, ont été confiés à la S.A. NEOLEGIA par la Ville de Liège.

Nouveau port de plaisance avec 80 emplacements disponibles à Rives Ardentes

UN VÉRITABLE IMPACT SUR L'ÉCONOMIE LIÉGEOISE

Le **développement du tourisme fluvial de plaisance** demeure important pour Liège qui bénéficie de ses retombées économiques. Un port de plaisance est un équipement attractif pour une ville. La plaisance représente un véritable secteur économique important (*cf les dépenses d'escales réalisées par les plaisanciers et injectés dans l'économie locale*).

COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'ACTUEL PORT DES YACHTS DE LIÈGE

Parmi ses **33 zones portuaires**, le Port autonome de Liège gère actuellement le Port des Yachts de Liège dédié à l'accueil de bateaux de plaisance et au tourisme de plaisance ainsi que deux haltes nautiques (Port de Cheravoie & Port des Marcatchous). Le Port des Yachts de Liège bénéficie de **120 emplacements** quasiment occupés en permanence et présente ainsi un taux d'occupation avoisinant les 100 %. Le Port des Yachts de Liège arrive donc à saturation. L'évolution du tourisme fluvial à Liège est actuellement freinée suite au manque d'emplacements pour les bateaux de plaisance au Port des Yachts de Liège très régulièrement complet en haute saison. Cette observation a amené le Port autonome de Liège à développer un nouveau port de plaisance au sein de Rives Ardentes.

Les deux ports de plaisance de Liège seront donc tout à fait complémentaires.

04

STRATÉGIE DE RÉSEAUX

4.1. La stratégie de réseaux

Le Port autonome de Liège mène depuis quelques années déjà une stratégie de diversification des activités en vue d'attirer de nouveaux trafics à Liège et en vue de positionner davantage la région liégeoise dans l'hinterland des ports maritimes de la Mer du Nord (Anvers-Bruges, Rotterdam et Dunkerque).

Dans ce cadre, le Port autonome de Liège collabore étroitement avec l'ensemble de ces divers ports maritimes mais également intérieurs :

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING (PROTOCOLE D'ACCORD) AVEC LE PORT D'ANVERS-BRUGES

- **Objectif :** optimaliser la chaîne logistique entre Anvers-Bruges et Liège.
- Étroite collaboration sur divers aspects (nouvelles technologies, transmissions d'informations, actions de communication communes…).

PORT DE ROTTERDAM

Signature d'une lettre d'intention visant à optimaliser la chaîne logistique entre Rotterdam et Liège.

TAXI BARGE TRANSFRONTALIER

- Démarche proactive pour promouvoir le développement du trafic de conteneurs sur l'axe fluvial Nord-Pas-de-Calais et Wallonie entre le Port autonome de Liège, le Grand Port Maritime de Dunkerque, les Voies Navigables de France et le Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures.
- Ce concept de « taxi fluvial » (ligne fluviale à escales) permettra de connecter 12 ports maritimes et fluviaux (de Dunkerque à Liège) avec une offre mixte de conteneurs maritimes et de transport combiné, visant à développer des offres de transport multimodal porte à porte.
- Signature de la charte de partenariat (juillet 2011).
- Le modèle a été repris par des privés.

CORE NETWORK « RTE-T »

- Le Port autonome de Liège figure dans le réseau prioritaire européen (« core network ») des réseaux de transport (RTE-T). Le Port de Liège est donc reconnu au niveau européen en tant que « nœud modal ».
- RTE-T : rôle-clé dans le développement des ports maritimes et intérieurs.
- Le Port autonome de Liège a ici clairement l'ambition de jouer un rôle-clé au sein des réseaux européens de transports et entend affirmer son rôle économique de port intérieur et le développement du transport combiné en Europe.
- Contrat de collaboration entre le Port autonome de Liège, le Port d'Anvers-Bruges et la société De Vlaamse Waterweg, gestionnaire du canal Albert
- Développement économique du canal Albert, axe important entre Liège et Anvers-Bruges.
- Engagement des trois signataires à mener plusieurs actions concrètes pour faire du canal Albert l'axe logistique par excellence.
- Échange de données et de connaissances relatives aux flux des marchandises, la promotion des terminaux à conteneurs situés le long du canal Albert et le renforcement de la fiabilité et de la transparence du transport fluvial par barges.

PLATE-FORME DES PORTS WALLONS

- À l'initiative du Port autonome de Liège, collaboration entre les quatre ports wallons (Port autonome de Namur, Port autonome de Charleroi, Port autonome du Centre et de l'Ouest et Port autonome de Liège).
- Initier une meilleure collaboration, une image commune, un meilleur échange d'informations (approche de clients, prospection commerciale...).
- Création d'une structure de coordination des ports wallons.

PORT DE GAND

Analyse des diverses possibilités de collaboration et de consolidation des trafics déjà existants.

CORRIDOR AMSTERDAM-MARSEILLE

- Projet initié par les Voies navigables de France (*VNF*) et le Groupement Européen d'Intérêt économique Seine-Escaut (*GEIE Seine-Escaut*).
- Il propose de fédérer les grandes organisations actives en matière de transport de fret sur le corridor Amsterdam-Bâles/Lyon-Marseille, pour travailler de façon concertée à une meilleure connexion entre les différents modes de transport sur ce corridor.

COLLABORATION AVEC L'AGENCE WALLONNE À L'EXPORTATION ET AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (AWEX) AINSI QUE LOGISTICS IN WALLONIA (LIW)

- Le Port autonome de Liège collabore étroitement avec l'AWEX dans le cadre d'une convention de partenariat.
- Le Port autonome de Liège est également membre de LIW, le Pôle de Compétitivité dédié aux transports et à la logistique.
- Ensemble avec l'AWEX ainsi qu'avec LIW, le Port autonome de Liège participe à divers salons nationaux et internationaux tels que la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique (*SITL*) à Paris, les salons Transport & Logistics à Munich et d'autres événements incontournables pour les entreprises du secteur.
- Ensemble avec l'AWEX et LIW, le Port autonome de Liège accueille de nombreuses délégations étrangères et investisseurs étrangers potentiels.

EU-CHINA LOGISTICS INCUBATOR : UN INCUBATEUR LIÉGEOIS POUR AIDER LES ENTREPRISES CHINOISES

- L'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers (*AWEX*), Liege Airport et Logistics in Wallonia (*LIW*) ont décidé d'unir leurs forces pour créer l'incubateur « EU-China Logistics Incubator » en 2017. « EU-China Logistics Incubator » est un incubateur basé sur le site de l'aéroport liégeois et destiné à offrir un accompagnement personnalisé aux entreprises chinoises désireuses d'utiliser la Wallonie comme base pour leurs activités européennes.
- Cette grande première en Europe constitue une étape supplémentaire dans le positionnement de la Wallonie comme terre d'accueil des sociétés logistiques chinoises.
- Le Port autonome de Liège soutient cet incubateur et est partenaire de ce « EU-China Logistics Incubator ».

PARTICIPATION AUX PROJETS EUROPÉENS

Le Port autonome de Liège participe à différentes réunions et est partenaire de projets en vue d'obtenir des financements européens.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RHÉNANIE – WESTPHALIE

La Direction générale du Port autonome de Liège a rencontré, ensemble avec des opérateurs privés liégeois, des représentants du département des Ports, de la Navigation et de la Logistique du Ministère du Transport de la Rhénanie Westphalie en Allemagne en vue de proposer quelques pistes de collaboration.

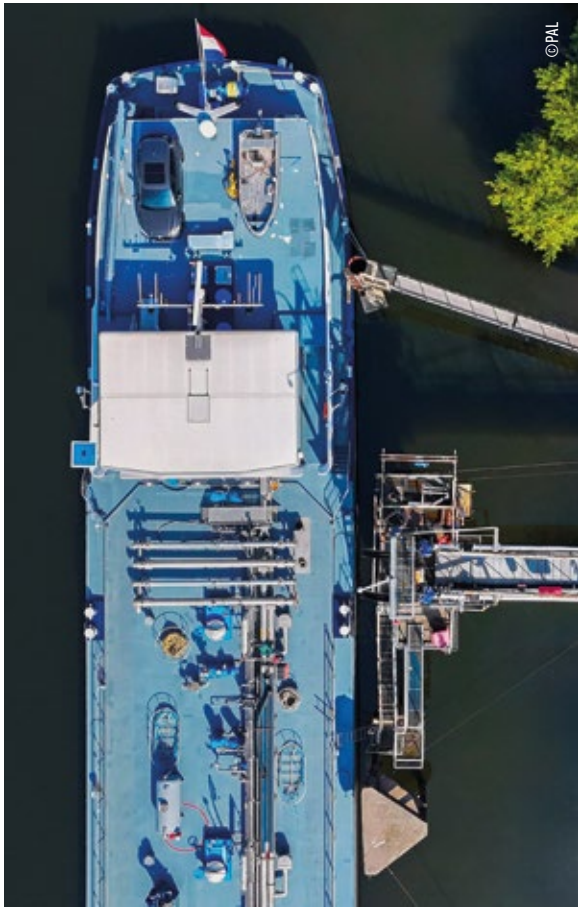

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE DU LIMBOURG NÉERLANDAIS

La Direction générale du Port autonome de Liège a rencontré, ensemble avec des opérateurs privés liégeois, des représentants de la Province du Limbourg néerlandais et des représentants de Rijkswaterstraat en vue d'évoquer diverses pistes de collaboration.

ACCORD DE COOPÉRATION AVEC INFRABEL

Le Port autonome de Liège et Infrabel ont signé un accord de coopération en mai 2023 sur les modalités d'exploitation de l'accès à la plate-forme multimodale Liège Trilogiport.

Le Port autonome de Liège et Infrabel collaborent dans le but d'intensifier les trafics ferroviaires grâce à des infrastructures adéquates.

Ceci permet de pérenniser l'utilisation de l'infrastructure de Liège Trilogiport en vue d'augmenter le transport de marchandises par rail dans le port d'ici 2030.

Cet accord concerne le contrat de mise à disposition de l'embranchement ferroviaire permettant de relier les voies à destination de Liège Trilogiport au réseau du gestionnaire d'infrastructure Infrabel.

Les zones portuaires liégeoises, disposant de connexions voie d'eau et rail, dédiées à des entreprises utilisatrices de ces modes de transports, permettent de répondre fortement aux préoccupations de la Wallonie et de l'Europe en vue de la diminution des émissions de CO_2 dans les transports. Elles répondent aussi aux objectifs de la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon (2019 – 2024) en termes de report modal et de mobilité. Un report modal, vers le rail, est très important pour la croissance durable d'un port et pour la mobilité de manière plus globale.

ACCORD DE COOPÉRATION ANVERS-BRUGES-LIÈGE

Un nouvel accord de coopération visant à intensifier davantage les échanges et accroître leur collaboration. Il a également pour objectif de renforcer l'offre de transport fluvial et ferroviaire des deux ports sur l'axe stratégique du canal Albert reliant Anvers-Bruges et Liège.

Les axes de coopération de cet accord entre les Ports d'Anvers et de Liège portent sur les points suivants :

- la digitalisation des données relatives aux flux de marchandises et modes de transport afin de faciliter la massification des flux sur les modes alternatifs à la route, augmentant leur efficacité et leur attractivité ;
- la promotion et le développement du transport fluvial au sein de la chaîne logistique ;
- la promotion et le développement du transport ferroviaire ;
- la promotion des terminaux à conteneurs situés le long du canal Albert comme point de consolidation pour les chargeurs et les expéditeurs ;
- le développement d'une vision des trafics portuaires futurs en vue d'une transition économique et durable conformément aux recommandations européennes ;
- l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

Cet accord intensifie les échanges et la collaboration déjà existants entre les Ports d'Anvers-Bruges et de Liège. Le développement du transport multimodal, c'est-à-dire le recours à divers modes de transport, se trouve au cœur du transport de marchandises de demain.

L'accord permettra notamment de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus intéressée par la voie d'eau, en construisant une offre logistique globale, ainsi qu'en développant de nouvelles solutions pour fluidifier le transport par voie d'eau.

©François de Ribaucourt

05

BILAN FINANCIER

5.1. Bilan après répartition

5.1.1. Actif

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**55 639 277,33**	**54 281 288,90**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**419 866,34**	**247 893,52**
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**55 167 976,30**	**53 981 960,69**
Terrains et constructions		22	1 496 767,52	1 565 210,22
Installations, machines et outillage		23	38 494 432,80	40 849 714,71
Mobilier et matériel roulant		24	29 338,39	38 573,74
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	15 147 437,59	11 528 462,02
Immobilisations financières	6.1.3	28	**51 434,69**	**51 434,69**
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**32 330 950,23**	**33 494 366,39**
Créances à plus d'un an		29	**11 473 514,38**	**12 434 510,19**
Créances commerciales		290	34 678,47	12 434 510,19
Autres créances		291	11 438 835,91	0,00
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**11 578,50**	**11 578,50**
Stocks		30/36	11 578,50	11 578,50
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**4 751 839,78**	**7 454 764,71**
Créances commerciales		40	1 319 596,03	1 804 813,82
Autres créances		41	3 432 243,75	5 649 950,89
Placements de trésorerie		50/53	**12 400 000,00**	**0,00**
Valeurs disponibles		54/58	**3 605 477,77**	**13 579 699,37**
Comptes de régularisation		490/1	**88 539,80**	**13 813,62**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**87 970 227,56**	**87 775 655,29**

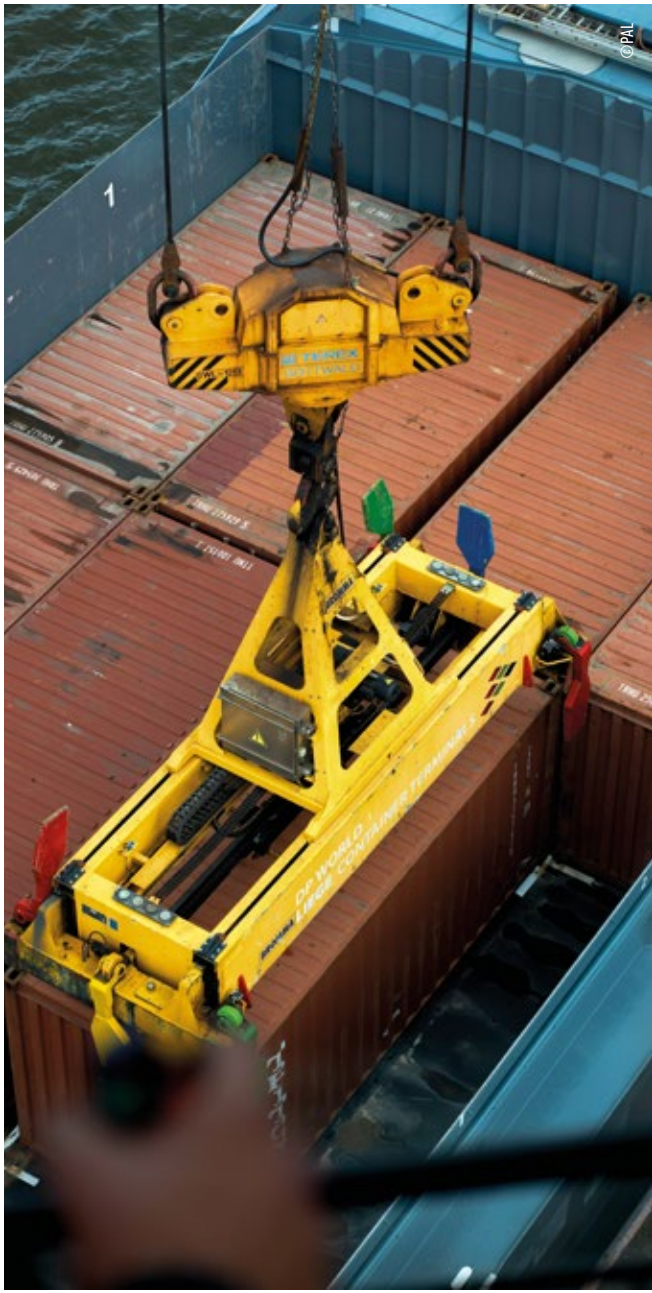

5.1.2. Passif

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	68 437 445,86	68 741 665,29
Apport		10/11	247 893,52	247 893,52
Disponible		110	247 893,52	247 893,52
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	10 616 468,67	10 616 468,67
Réserves indisponibles		130/1	7 641 746,37	7 641 746,37
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	7 641 746,37	7 641 746,37
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	2 974 722,30	2 974 722,30
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)(-)		14	11 214 309,68	9 627 547,61
Subsides en capital		15	46 358 773,99	48 249 755,49
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretiens		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	19 532 781,70	19 033 990,00
Dettes à plus d'un an	6.3	17	15 813 439,15	16 726 855,19
Dettes financières		170/4	11 473 514,38	12 434 510,19
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	11 473 514,38	12 434 510,19
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	4 339 924,77	4 292 345,00
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	3 691 539,75	2 307 134,81
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1 505 261,41	1 480 947,73
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1 876 337,63	524 748,36
Fournisseurs		440/4	1 876 337,63	524 748,36
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	264 694,78	257 672,04
Impôts		450/3	129 509,70	94 955,94
Rémunérations et charges sociales		454/9	135 185,08	162 716,10
Autres dettes		47/48	45 245,93	43 766,68
Comptes de régularisation		492/3	27 802,80	0,00
TOTAL DU PASSIF		10/49	87 970 227,56	87 775 655,29

5.2. Compte de résultats

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	4 822 664,14	4 777 378,81
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	60 479,87	77 646,10
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	2 792 680,09	2 833 202,72
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2 445 105,76	2 457 260,08
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	80 259,36	-73 876,04
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	0,00	-255 178,83
Autres charges d'exploitation		640/8	311 845,90	530 374,82
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	3 859,77	94 302,20
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)(-)		9901	-811 086,74	-808 706,14
Produits financiers	6.4	75/76B	2 861 618,84	2 445 211,42
Produits financiers récurrents		75	2 861 618,84	2 445 211,42
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	1 967 504,53	1 982 656,09
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	561 161,86	402 415,77
Charges financières récurrentes		65	561 161,86	402 415,77
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	1 489 370,24	1 234 089,51
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	-97 391,83	480,31
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	1 586 762,07	1 233 609,20
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	1 586 762,07	1 233 609,20

5.3. Affectations et prélèvements

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	11 214 309,68	9 627 547,61
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	1 586 762,07	1 233 609,20
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	9 627 547,61	8 393 938,41
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)(-)	(14)	11 214 309,68	9 627 547,61
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

06

TRAVAUX D'INFRA-STRUCTURES

©PAL

6.1. Travaux subsidiés par le Service public de Wallonie, réalisés par ou pour le compte du Port autonome de Liège

Dans le cadre du plan quinquennal 2020-2024, plusieurs réalisations ont été finalisées durant l'année 2024 :

- **réalisation d'un nouvel appontement** en amont du pont de Hermalle-sous-Huy pour les concessions BST et ECODREAM (**1.592.738 € HTVA**) ; finalisé en décembre 2024 – subvention à 100 % SPW ;
- **liaison ferrée Renory-Ougrée :** travaux de réaménagement de la voie 2 au port de Renory (Adjugé **219.543 € - 192.582 € HTVA** pris en charge par le Port autonome de Liège - Solde pris en charge par Infrabel) – subvention à 80 % par le SPW ;
- **modernisation de l'éclairage public** du Port des Yachts par des réverbères LED (**13.193 € HTVA**). Subvention à 100 % possible par le SPW. *Zoom en page 80.*

©PAL

PROJETS 2025

- **Réparation du mur de quai** en aval du pont Marexhe et quai devant la concession Sable & Granulats au port de Monsin.
- **Remplacement de la plantation** de peupliers le long de la voie rapide au port de Flémalle.
- **Pose de poteaux d'éclairage et d'électricité** de quai au droit du nouveau quai au port de Hermalle-sous-Huy.

PROJETS PRÉVUS À L'ÉTUDE EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE PUBLIC DE WALLONIE MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

- Réalisation d'une première phase de **pose de pontons**, **catways** et **bornes d'alimentation** en eau et électricité au port de Coronmeuse.
- **Réaménagement de l'éclairage public** du port de Renory.
- **Réaménagement de l'éclairage public** du port d'Ivoz-Ramet.
- **Réalisation de caniveaux de récolte** des eaux de ruissellement routes n° 3 et 4 au port de Monsin.

6.2. Travaux subsidiés par le Commissariat Général au Tourisme réalisés pour le compte du Port autonome de Liège dans le cadre du plan tourisme Wallon

Construction d'une capitainerie avec restaurant au port de Coronmeuse par le promoteur du site NEOLEGIA (**2.000.000 €**). Subvention à 80 % par le Commissariat Général au Tourisme.

6.3. Travaux non subsidiés

Le marché de service, relatif au **remplacement des corniches et planches de rives** du premier bâtiment technique du Port autonome de Liège au port de Monsin.

6.4. Zoom sur la modernisation de l'éclairage de la jetée du Port des Yachts de Liège

Dans le cadre de son engagement en faveur de la modernisation de ses infrastructures portuaires et de la transition énergétique, le Port autonome de Liège a récemment procédé au **remplacement de l'ancien éclairage de la jetée du Port des Yachts de Liège** par un système d'éclairage LED. Cette initiative répond à des objectifs environnementaux ambitieux tout en améliorant la sécurité et le confort des usagers du port de plaisance.

Les **20 têtes de réverbères** de la jetée du Port des Yachts ont ainsi été récemment remplacées par des équipements LED en accord avec le Service Public Wallonie Mobilité et Infrastructures Direction des Voies Hydrauliques - SPW MI.

Ce passage à la technologie LED présente plusieurs avantages significatifs :

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Les anciennes ampoules ont été remplacées par des LED qui consomment jusqu'à 80% moins d'énergie. Ce changement permet de réaliser une économie estimée de 11.000 kWh par an, soit une réduction de 83 % de la consommation d'énergie.

AMÉLIORATION DE LA LUMINOSITÉ

Une étude photométrique préalable, réalisée par la société liégeoise spécialisée en éclairage Schréder, entreprise de l'année, a permis d'optimiser le choix de l'éclairage afin d'éviter les nuisances lumineuses tant pour les piétons que pour les plaisanciers. L'éclairage LED permet ainsi d'offrir une meilleure visibilité, renforçant ainsi la sécurité des plaisanciers et des usagers du port, tout en limitant les risques d'éblouissement, que ce soit pour les passants ou pour les plaisanciers sur leurs bateaux.

DURABILITÉ ACCRUE

les LED ont une durée de vie prolongée, réduisant ainsi les coûts de maintenance à long terme.

RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ

La modernisation de l'éclairage contribue également à minimiser l'impact environnemental de l'éclairage nocturne sur la faune locale.

L'investissement total pour cette modernisation s'élève à **16.700 € TVAC**, pour lequel le Port autonome de Liège a prévu de solliciter un subside à la Wallonie pour soutenir cette initiative.

Selon M. Demeffe, Directeur général a.i. du Port autonome de Liège, « *cette démarche reflète l'engagement du Port autonome de Liège pour une gestion responsable de l'énergie.* »

Une vision à long terme

Enfin, cette modernisation s'inscrit dans une vision à long terme en vue de l'horizon 2030, date clé inscrite dans le nouveau décret sur le développement durable, qui fixe l'objectif de rendre l'éclairage public 100 % LED. Cette démarche est un pas important pour atteindre cet objectif et réduire l'empreinte écologique du Port autonome de Liège qui reste déterminé à poursuivre ses efforts en vue de moderniser ses infrastructures portuaires tout en contribuant à un avenir plus durable.

©PAL - Visible

07

EVENTS & ACTIONS PROMO 2024

EN 2024, LE PORT AUTONOME DE LIÈGE A PRIS PART À DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS VISANT À PROMOUVOIR SES ACTIVITÉS ET À RENFORCER SA VISIBILITÉ TANT AU NIVEAU NATIONAL QU'INTERNATIONAL.

©Michel Houet

CES INITIATIVES ONT PERMIS DE METTRE EN LUMIÈRE LES NOMBREUX ATOUTS DU PORT, AINSI QUE LES DÉVELOPPEMENTS SIGNIFICATIFS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE. ELLES ONT ÉGALEMENT CONSTITUÉ DES OCCASIONS PRÉCIEUSES POUR ÉTABLIR DE NOUVEAUX PARTENARIATS, CONSOLIDER LES RELATIONS EXISTANTES ET AFFIRMER LE RÔLE STRATÉGIQUE DU PORT AUTONOME DE LIÈGE DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL.

7.1. Le Port autonome de Liège était présent

- **Au Salon International de l'Immobilier « MIPIM » à Cannes**. La Direction générale du Port autonome de Liège était présente sur le pavillon belge qui rassemblait la région de Bruxelles-Capitale, la Flandre et la Wallonie en collaboration avec l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers (AWEX) ;
- **À l'inauguration, organisée par le Service public de Wallonie et la Ville de Visé, du nouveau parcours du site de la Frayère à Lanaye** offrant un cadre de détente idéal pour découvrir la biodiversité exceptionnelle de ce site situé à proximité de l'écluse de Lanaye ;
- **À l'Assemblée générale de la Fédération Européenne des Ports Intérieurs (FEPI)** ;
- **À l'Assemblée Générale Basse-Meuse Développement** ;
- **À une matinée didactique** organisée par la société Envisan dédiée à l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) - Ville de Liège - concernant la gestion de terres excavées ;
- **À l'Assemblée générale de l'AIPCN**, Association mondiale pour les Infrastructures de Transport Maritimes et fluviale;
- **À l'inauguration de la nouvelle écluse d'Ampsin - Neuville** organisée par la SOFICO ;
- **Aux « Journées Wallonnes de l'Eau »** organisée par « Contrats de Rivières » pour lesquelles une visite de la zone d'intégration environnementale à Liège Trilogiport a été organisée ;
- **À la « Journée du transport fluvial et de l'Intermodalité en Wallonie » à Mons** organisée par la Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises du Service public de Wallonie (SPW MI) ;

©PAL

- **Au Festival des Promenades** en collaboration avec le Musée des Transports en Commun de Wallonie. Cet évènement a permis de faire des visites exclusives du terminal conteneurs de Renory, de la darse couverte et du port de Monsin à bord d'un bus ancêtre ;
- **À la Conférence des Assises « Ports du Futur » à Dunkerque** ;
- **À la soirée du 30ème anniversaire de la SOFICO** ;
- **À un déjeuner-conférence « L'ambition de Willy Demeyer »** organisé par le Cercle de Wallonie ;
- **À la soirée de gala de solidarité « Liège aide Haïti »** organisée par l'asbl « Liège aide Haïti » qui rassemble de nombreuses personnes principalement issues des mondes institutionnels, économiques et politiques de la Wallonie ;
- **À diverses soirées-conférences** sur des thématiques variées organisées par l'ASBL Le Grand Liège qui a pour but de promouvoir la Ville et la Province de Liège du point de vue culturel, économique, social, artistique...

©Michel Houet

©Nathan De Fortunato

©Nathan De Fortunato

7.2. Accueil de délégations au Port autonome de Liège au cours de l'année 2024

Nous noterons la venue :

- de **M. Thomas Dermine**, Secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique, adjoint au Ministre de l'Économie et du Travail et du Travail & de M. Philippe Henry, Vice-Président du Gouvernement wallon, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures. La visite dédiée à l'extension du terminal à conteneurs de Liège Trilogiport ainsi qu'au rehaussement des ponts du canal Albert (Lixhe, Lanaye, Haccourt et Hermalle-sous-Argenteau) est organisée dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie ;
- d'une **délégation composée des membres du club d'entreprises « B19 » Wallonie – Flandres** ;
- d'une **délégation européenne** dans le cadre du projet européen « PacteSur » sur la sécurisation des espaces publics ;
- d'une **délégation d'entreprises espagnoles** ;
- d'une **délégation de Chine** ;
- d'une **délégation de Solidaris** ;
- de **M. Turi Fiorito**, Directeur de la Fédération Européenne des Ports Intérieurs (*FEPI*) ;
- de **nombreux membres du Comité de Quartier Centre-Avroy** pour la visite combinée du Port autonome de Liège et du Musée des Transports en Commun de Wallonie ;
- d'une **délégation des auditeurs du cours des hautes études de sécurité et de justice**.

©Michel Houet

©PAL

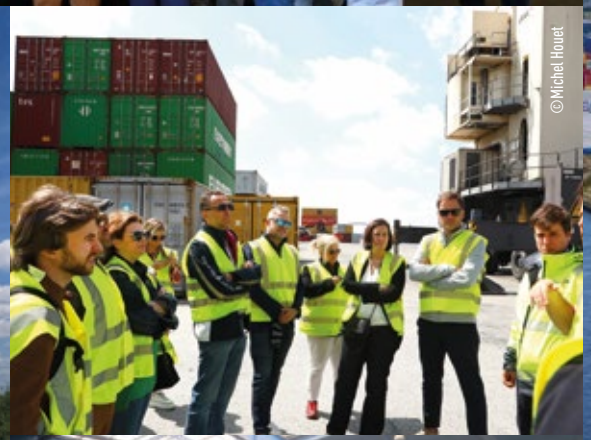
©Michel Houet

©PAL

7.3. Transport fluvial : La Wallonie investit pour développer la multimodalité

En février 2024, le Port autonome de Liège - 1er port intérieur belge et 3ème port intérieur européen et le Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI) ont organisé une matinée dédiée à la présentation de deux projets du Plan de Relance de la Wallonie : le rehaussement des ponts situés sur le canal Albert (Hermalle, Haccourt et Lixhe) et l'extension du terminal à conteneurs de Liège Trilogiport.

Afin de mettre en lumière les différents investissements et initiatives réalisés en région liégeoise en vue de développer la multimodalité, une réunion de travail ainsi qu'une visite de terrain ont été organisées en présence de Willy Demeyer, Président du Port autonome de Liège, du Ministre wallon en charge de la Mobilité et des Infrastructures et du Secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine.

Depuis quelques années, les enjeux climatiques et les problématiques de congestion du réseau routier et de pollution de l'air nous invitent à **repenser notre manière de transporter les marchandises**.

En Wallonie, **deux aménagements phares** s'inscrivent dans la politique européenne de favorisation du report modal et de la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports :

- le **projet de rehaussement des ponts** situés sur le canal Albert ;
- la **réalisation de l'extension du terminal à conteneurs** de la plate-forme Liège Trilogiport.

LE REHAUSSEMENT DES PONTS SITUÉS SUR LE CANAL ALBERT (HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU, HACCOURT ET LIXHE)

L'objectif est d'assurer une navigation avec une hauteur libre de **9,10 mètres** sur le canal Albert entre Anvers et Liège permettant la navigation avec **4 couches de conteneurs** (au lieu de 3 actuellement), ainsi que de renforcer la capacité de transborder des conteneurs de la voie d'eau vers la route ou le ferroviaire à Liège. Il apparait essentiel de poursuivre cette liaison entre l'hinterland wallon et le port d'Anvers-Bruges - deuxième port maritime européen après Rotterdam. Plusieurs ponts sont concernés en Wallonie pour garantir l'accès à Liège Trilogiport et à Chertal : Hermalle-sous-Argenteau, Haccourt et Lixhe.

Concrètement, les ponts de Hermalle-sous-Argenteau, Haccourt et Lixhe doivent être relevés respectivement d'environ 1,75 m, 1,75 m et 1,60 m. Le pont de Lanaye, situé plus en aval, est quant à lui déjà au bon gabarit et fera l'objet d'une signalisation fluviale spécifique.

LE TERMINAL À CONTENEURS DE LIÈGE TRILOGIPORT

Le terminal à conteneurs de Liège Trilogiport (d'une superficie initiale de 3,6 hectares) vient d'être doté de **5,5 hectares supplémentaires** ainsi que d'une aire de stationnement pour poids-lourds située à l'entrée du terminal. Cette extension représente un investissement de plus de **9,2 millions d'euros** et sont réalisés grâce aux subventions octroyées au Port autonome de Liège dans le cadre du **Plan de Relance** :

5.530.000 € du **Plan National de Relance et de Résilience** (part européenne)

3.700.000 € du **Plan de Relance de la Wallonie** (part wallonne)

port autonome de liège

Wallonie

Wallonie Relance

Cela vient renforcer l'attractivité du Port de Liège et sa compétitivité tout en s'inscrivant dans un projet plus large de promotion du transport multimodal. À titre d'exemple, la société DPW Liege Container Terminals, exploitant du terminal, doublera sa capacité de transbordement, ce qui permettra de répondre aux besoins de ses clients et d'accroître ses activités liées au transport de conteneurs.

L'objectif est de limiter la croissance du nombre de poids lourds entre les ports d'Anvers-Bruges et Liège, et de permettre aux entreprises liégeoises et wallonnes de disposer, au départ de Liège Trilogiport, d'une véritable alternative à la route pour leurs marchandises.

IMPACT DES AMÉNAGEMENTS

La réalisation de l'extension du terminal à conteneurs de Liège Trilogiport et le projet de rehaussement des ponts situés sur le canal Albert (Hermalle-sous-Argenteau, Haccourt et Lixhe) s'inscrivent dans la politique wallonne et européenne de **favorisation du report modal et de la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports**.

Ces deux projets soutiennent le développement du transport fluvial de conteneurs et permettent ainsi de contribuer aux enjeux suivants :

- au **développement économique** grâce à l'intensification du trafic de conteneurs sur l'axe Liège - Anvers-Bruges, deuxième port maritime européen ;
- au **développement économique** grâce au groupage de marchandises et au développement d'activités de logistique ;
- à la **mise en place d'une mobilité durable et respectueuse de l'environnement** ;
- à la **réduction des gaz à effet de serre et de la pollution de l'air** ;
- à la **diminution de la congestion** en envisageant un transfert des marchandises de la route vers les voies navigables ;
- à l'**amélioration continue de la sécurité routière**.

« *L'extension de la dalle de Liège Trilogiport renforce l'augmentation de la capacité de transfert du transport de marchandises de la route vers la voie d'eau via le renforcement du hub logistique du Port de Liège. Ce transfert modal permet d'accomplir les objectifs de la Région en matière de réduction de gaz à effet de serre et de décongestionner le réseau routier tout en créant de l'emploi au sein de la Wallonie* » remarque le **Ministre wallon en charge de la Mobilité et des Infrastructures**.

« *Avec le rehaussement des ponts sur le canal Albert et l'extension de la dalle de Liège Trilogiport, on place sur le territoire national la Métropole liégeoise comme l'hinterland du Port d'Anvers-Bruges. Au-delà du développement économique que ce projet représente pour la région, il démontre aussi que via le plan de relance on renforce les partenariats entre la Wallonie et la Flandre* », souligne M. **Thomas Dermine**, Secrétaire d'Etat à la relance et aux investissements stratégiques.

Selon M. **Willy Demeyer**, Président du Port autonome de Liège : « *Le rehaussement des ponts sur le canal Albert est un enjeu stratégique majeur pour la Wallonie et sa compétitivité car il renforce le Port autonome de Liège comme partenaire essentiel des ports d'Anvers-Bruges et Rotterdam. Avec l'extension du terminal à conteneurs, le transport de conteneurs par la voie d'eau devient plus compétitif, ce qui contribue au développement économique de Liège et de la Région.* »

M. **Yves Demeffe**, Directeur général a.i. du Port autonome de Liège : « *Nous triplons quasi la superficie totale du terminal (près de 10 hectares). La capacité du terminal passe de 50.000 EVP (équivalent vingt pieds) à 250.000 EVP grâce à cette extension. Ce développement rendra également possible l'intensification sur le site du déploiement d'activités logistiques à haute valeur ajoutée (opérations d'empotage et dépotage, préparation de commandes, etc.) et renforcera le rôle du terminal en matière de distribution durable.* »

Pour le Directeur général du SPW Mobilité et Infrastructures M. **Etienne Willame** : « *Les travaux menés dans le cadre du rehaussement des ponts permettront d'améliorer la capacité générale du canal Albert. Cela contribuera d'autant à la réduction du nombre de poids-lourds sur les routes régionales. Ces aménagements vont à nouveau œuvrer à rendre la voie d'eau plus attractive, incitant ainsi davantage d'entreprises à renoncer au transport de marchandises par la route.* »

ÉCOLOGIE

La Belgique s'est engagée à **réduire de 55 %** ses émissions de CO^2. Le transport fluvial permet d'atteindre immédiatement ces objectifs. Ce trajet réalisé par bateau plutôt que par camion représente une **réduction de 54 %** des émissions de CO^2, contribue à la réduction du trafic sur nos routes et réduit les nuisances.

NOTES D'INFORMATIONS SUR LIÈGE TRILOGIPORT

- Liège Trilogiport, un **véritable levier de développement pour les entreprises**. Il s'agit d'un outil permettant aux entreprises de la région liégeoise de développer les trafics voie d'eau, d'assurer le développement économique et également de maintenir l'emploi.
- Liège Trilogiport **répond aux objectifs** de la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon 2019 – 2024 en termes de report modal, en termes de mobilité…
- Le développement de plate-forme multimodale Liège Trilogiport, disposant de connexions voie d'eau et rail, dédiées à des entreprises utilisatrices de ces modes de transports, permettra de répondre fortement aux préoccupations de l'Europe en vue de la **diminution des émissions de CO^2** dans les transports.
- Le Port autonome de Liège, **1er port intérieur belge et 3ème port intérieur européen**, est un hub logistique incontournable en Belgique et en Europe, grâce notamment à ses plates-formes multimodales.
- Le terminal à conteneurs a connu une **croissance importante depuis 2019** en passant de 10.000 conteneurs EVP* à **près de 80.000 conteneurs EVP**. Outil logistique idéalement situé en région liégeoise, le terminal agit comme facilitateur logistique pour toutes les entreprises de la région liégeoise et contribue à la réduction des émissions de CO^2.
- Les opérations sont réalisées au moyen de **4 bateaux de 110 mètres de long et de 2 barges**. Au quotidien, ce sont deux départs vers Anvers qui sont organisés depuis Liège Trilogiport. Ce voyage représente **14h00 de navigation**. Les conteneurs sont alors déchargés sur le terminal grâce à une grue portuaire pour ensuite être acheminés chez le client dans la zone de chalandise située autour du terminal (ou inversement pour les flux exports).

© Simon Schmitt - Global View

©PAL

7.4. Mission au Port de Dunkerque

Quelques membres du Conseil d'administration ainsi que la Direction générale du Port autonome de Liège se sont rendus au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) les 10 et 11 avril 2024 pour une visite des installations portuaires mais également du Musée portuaire de Dunkerque, du Port Center de Dunkerque et du Musée Dunkerque 1940.

Cette mission était inscrite dans le cadre de la collaboration et des liens institutionnels unissant les Ports de Liège et de Dunkerque. Cette visite était l'occasion de se rendre compte des nombreux développements portuaires et logistiques, de l'essor et des perspectives du futur du Port de Dunkerque. Elle a également permis d'échanger avec la Direction du Port de Dunkerque sur les partenariats et d'échanger sur les thématiques et défis auxquels les ports sont confrontés.

7.5. Visites scolaires

Diverses visites ont été organisées pour des groupements et des établissements d'enseignement supérieur. Nous avons ainsi accueilli :

- des **étudiants en Master de Spécialisation en Transport et Logistique du Centre Interuniversitaire d'Etude de la Mobilité (CIEM)** sous la conduite de Monsieur Yvon Loyaerts, Directeur général honoraire du SPW Mobilité et Infrastructures ;
- de **diplomates et hauts fonctionnaires étrangers** émanant de divers pays du monde entier sous la conduite de l'Institut Egmont - Institut Royal Des Relations Internationales ;
- des **étudiants de la Haute Ecole Charlemagne de Liège - Les Rivageois** - dans le cadre de leur spécialisation en management de la distribution ;
- de la **Haute école de la Province de Liège** ;
- Le Port autonome de Liège a également participé au « **Welcome Sprint HEC Liège** ».

D'excellents outils de préparation à la visite

7.5.1. Dossiers pédagogiques

Le Port autonome de Liège a élaboré un dossier pédagogique. Cet outil éducatif, mis à la disposition des enseignants, permet aux élèves d'approfondir leurs connaissances relatives au domaine portuaire liégeois.

Ce dossier pédagogique contient diverses fiches d'informations, les chiffres-clés du Port, des cartes géographiques… idéal pour en savoir davantage sur l'actualité portuaire liégeoise de façon ludique !

Pour compléter la compréhension de l'intermodalité dans son contexte régional et liégeois, nous suggérons également la lecture des dossiers pédagogiques « Voies d'eau, Voies d'avenir », réalisés par la Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises du Service public de Wallonie (SPW - DTIM).

Le Port autonome de Liège est désormais un thème s'inscrivant dans une véritable dynamique éducative.

7.6. Rencontres avec divers représentants de la presse

Tout au long de l'année, le Port autonome de Liège a accueilli divers représentants de la presse nationale et internationale pour la réalisation d'émissions ou de reportages relatifs au Port autonome de Liège et/ou à la multimodalité et d'autres magazines de la presse spécialisée.

7.7. Animations

7.7.1. À la découverte du Port autonome de Liège en autobus ancêtre.

Trois visites combinées ont été organisées en étroite collaboration avec le Musée des Transports en Commun de Wallonie :

- 1 visite à destination du **grand public** ;
- 1 visite organisée dans le cadre de la **Semaine de la Mobilité** ;
- 1 visite organisée dans le cadre de la **Semaine verte de l'Union européenne**.

Visites originales exclusives

08

SYMBIOSE ECONOMIE/ ENVIRON-NEMENT

DE NOS JOURS, L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'UNE RÉGION SE DOIVENT DE COEXISTER EN PARFAITE SYMBIOSE AVEC L'ENVIRONNEMENT. UNE DES MISSIONS DU PORT AUTONOME DE LIÈGE EST DE PROMOUVOIR LE TRANSPORT FLUVIAL, LE MODE DE TRANSPORT ÉCOLOGIQUE, PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES PORTS, LEUR AMÉNAGEMENT ET LEUR GESTION.

L'émergence des préoccupations environnementales, le développement durable et les soucis liés à la saturation de nos routes incitent davantage les entreprises à trouver d'autres moyens d'acheminement des marchandises.

Le Port autonome de Liège est ainsi un acteur du développement durable au quotidien. Comparé aux autres modes de transport de marchandises, le transport fluvial présente de nombreux avantages.

Ainsi, il constitue :

- Une **solution sûre et fiable** : les risques d'accident sont extrêmement réduits. Les délais de livraison sont respectés.
- Une **solution écologique** : c'est un mode de transport respectueux de l'environnement. Un bateau de 1.350 tonnes naviguant à pleine charge représente environ une soixantaine de camions en moins sur nos routes !
- Enfin une **solution compétitive et économique** : il est économe en énergie, émet moins de CO_2 et permet de transporter des tonnages très importants. Il constitue dès lors un moyen de transport moins polluant.

Le transport fluvial tient une place déterminante et privilégiée dans cette évolution

Par la promotion du transport par la voie d'eau, le Port autonome de Liège a favorisé un mode de transport respectueux de l'environnement.

Voilà une contribution positive et mesurable du Port autonome de Liège à la protection de l'environnement.

Distance parcourue avec 5 L de carburant/tonne

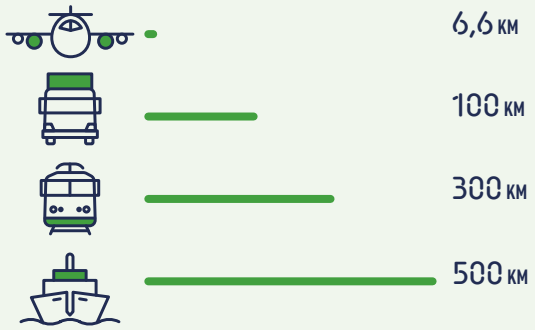

Véhicules nécessaires à l'acheminement de 4.400 tonnes

©Simon Schmitt - Global View

8.1. Gestion environnementale

Les questions environnementales prennent une part importante dans les activités gérées par le Port autonome de Liège. Cet aspect se retrouve dans les préoccupations suivantes :

- la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés en vue de leur occupation par des projets industriels et/ou économiques ;
- l'intégration paysagère des zones portuaires ;
- l'entretien et la maintenance des terrains portuaires par la gestion des déchets illicites, ménagers ou dangereux d'origine clandestine ;
- l'entretien et le débroussaillage adapté de diverses parcelles et zones non concédables : l'abattage ou l'élagage d'arbres devenus dangereux ou nécessitant un entretien ;
- la gestion des sites libres en vue d'un accueil de la petite faune (fauchage très tardif).

8.2. La zone d'intégration environnementale de Liège Trilogiport

Sur les 120 ha de Liège Trilogiport, près de 40 ha sont consacrés à cette zone d'intégration environnementale : des espaces verts, des jardins communautaires, des espaces de promenades, un RAVeL...

8.2.1. Nous vous emmenons à la découverte du Port, sous l'angle de la nature et de la biodiversité !

Depuis le début du projet, une **réflexion urbanistique globale** de l'aménagement de la zone multimodale Liège Trilogiport a été menée par le Port autonome de Liège et le Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (Direction des Voies hydrauliques de Liège) afin que le projet s'intègre le mieux possible entre le canal Albert et le village d'Hermalle-sous-Argenteau.

Sur les **120 ha** de Liège Trilogiport, **près de 40 ha** (39 ha plus précisément, soit près d'1/3) sont consacrés à cette zone d'intégration environnementale qui encercle la plateforme (25 ha) et embellit les accès du pont Nord (14 ha).

Ces aménagements innovants font par ailleurs partie du projet Connecting Citizen Ports 21 (CCP21) élaboré dans le cadre du programme européen Interreg IV B et a pu bénéficier dès lors de subsides européens.

Fruit des échanges et de la concertation permanente et constructive avec les représentants du Comité Village Hermalle-sous-Argenteau, cette zone d'intégration environnementale de grande taille contentera :

- les riverains par la création de vergers et de jardins communautaires qui rencontrent beaucoup de succès ;
- les promeneurs et les cyclistes grâce aux chemins dédiés aux modes doux (RAVeL) ;
- les amoureux de la nature grâce à des plans d'eau avec passerelle et une zone arborée de 4 ha ;
- les crapauds calamites qui y trouveront une plaine de jeux ;
- et la faune et la flore locale !

Les jardins communautaires connaissent également un franc succès ! **Plus de 40 parcelles individuelles** ont été attribuées. Ils sont gérés par l'asbl Racynes qui organise divers événements et formations autour de ces jardins communautaires.

Voici un petit aperçu de divers oiseaux observés à proximité de la zone d'intégration environnementale !

©Benoît Huc

ÉDITEUR RESPONSABLE

M. Yves Demeffe
Directeur général ad interim
du Port autonome de Liège

Quai de Maestricht 14
4000 Liège.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES & VISUELS

Port autonome de Liège, Visible, François de Ribaucourt, Novandi – Mahaux Photography, SIROP – Margaux Vrayenne, Simon Schmitt - Global View, Euroports Inland Terminals, SPW, Port of Antwerp, Neolegia, Nathan De Fortunato, DCA Liège, Benoît Huc, Luscinia Nature, Michel Houet et AdobeStock.

GRAPHISME

www.visible.be [26573]
©2024 Port autonome de Liège

ÉDITEUR RESPONSABLE

M. Yves Demeffe
Directeur général ad interim
du Port autonome de Liège

Quai de Maestricht 14
4000 Liège.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES & VISUELS

Port autonome de Liège, Visible, François de Ribaucourt, Novandi – Mahaux Photography, SIROP – Margaux Vrayenne, Simon Schmitt - Global View, Euroports Inland Terminals, SPW, Port of Antwerp, Neolegia, Nathan De Fortunato, DCA Liège, Benoît Huc, Luscinia Nature, Michel Houet et AdobeStock.

GRAPHISME

www.visible.be [26573]
©2024 Port autonome de Liège

8.3. Éco-pâturage de 8,6 ha avec des moutons et des vaches à Liège Trilogiport

Plus de 40 ha de la zone portuaire de Liège Trilogiport sont réservés au développement de la biodiversité grâce à une large zone d'intégration environnementale.

Les zones du RAVeL et zones de promenades restent accessibles au grand public pour des balades.

Sur certaines parties de cette zone verte, le Service public de Wallonie a récemment dédié une parcelle de 8,6 ha à une gestion par éco-pâturage à l'aide d'une quarantaine moutons et de quelques vaches Highlands. Les nouveaux locataires sont arrivés en octobre 2021 sur site en vue d'assurer un désherbage 100 % naturel, y compris sur certains terrains particulièrement abrupts ! Le Port autonome de Liège, gestionnaire de la zone économique, soutient cette initiative favorable à la préservation de l'environnement.

8.3.1. L'éco-pâturage, une solution pratique et idéale

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels par le pâturage d'animaux herbivores. Il est ainsi prévu d'y faire pâturer des moutons et des vaches.

L'éco-pâturage sera réalisé sur une partie de la zone d'intégration environnementale et sur une partie du merlon situé le long de la voirie de liaison entre Haccourt et le rond-point d'entrée de Liège Trilogiport.

Réalisé à partir de cette fin octobre, cet éco-pâturage tardif est également une solution adéquate pour limiter la prolifération des renouées du Japon.

Le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la Nature et des Forêts - Direction de Liège (DNF) encadre une convention de pâturage avec un « consortium d'éleveurs » sélectionné après la réalisation d'un appel à candidats et qui est représenté par l'asbl Luscinia Nature. Outre le pâturage, la convention entre le DNF et Luscinia Nature vise à gérer au mieux les habitats des espèces sensibles cantonnées aux zones de compensation pour la biodiversité mises en place dans la zone d'intégration environnementale en parallèle au développement de la zone portuaire et logistique de Liège Trilogiport.

Selon le Cantonnement de Liège du DNF du SPW : « *L'éco-pâturage a été identifié comme l'option la plus efficace pour l'entretien de certaines zones et pour le maintien de la biodiversité. L'objectif de cet éco-pâturage, tout comme les autres interventions prévues par Luscinia Nature et le DNF dans le cadre de la convention, est de maintenir et restaurer les habitats favorables à plusieurs espèces rares de milieux ouverts et de zones humides : crapaud calamite, petit gravelot, gorgebleue à miroir, vanneau huppé…* ».

©Luscinia Nature

©Luscinia Nature

©Adobe Stock

09 EN QUELQUES CHIFFRES

1er/3ème

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE EST LE 1ER PORT FLUVIAL BELGE ET LE 3ÈME PORT FLUVIAL EUROPÉEN

120 ha

LIÈGE TRILOGIPORT : UNE PLATE-FORME MULTIMODALE DE 120 HA

82.269

CONTENEURS (EVP) MANUTENTIONNÉS

> 16 M

DE TONNES EN TONNAGE EAU-RAIL-ROUTE

À PROXIMITÉ IMMÉDIATE

Le Port autonome de Liège gère 33 zones portuaires

8.032
10.828

8.032 EMPLOIS DIRECTS ET 10.828 EMPLOIS INDIRECTS GÉNÉRÉS PAR LE COMPLEXE PORTUAIRE LIÉGEOIS

27 km – 382 ha

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE GÈRE 27 KM DE QUAIS ET 382 HA DE TERRAINS PORTUAIRES

ÉDITEUR RESPONSABLE

M. Yves Demeffe
Directeur général ad interim
du Port autonome de Liège

Quai de Maestricht 14
4000 Liège.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES & VISUELS

Port autonome de Liège, Visible, François de Ribaucourt, Novandi – Mahaux Photography, SIROP – Margaux Vrayenne, Simon Schmitt - Global View, Euroports Inland Terminals, SPW, Port of Antwerp, Neolegia, Nathan De Fortunato, DCA Liège, Benoît Huc, Luscinia Nature, Michel Houet et AdobeStock.

GRAPHISME

www.visible.be [26573]
©2024 Port autonome de Liège

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE

Quai de Maestricht 14
B-4000 Liège

T +32 (0)4 232 97 97
info@portdeliege.be

UN PORT CITOYEN OUVERT SUR LE MONDE

www.portdeliege.be